



# Bulletin Officiel

N° 5576 Mercredi 28 Mars 2018

— 19<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## COMMUNIQUEES DU CMF

**RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES** 2-4

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

BH SUBORDONNE 2018-1 5-11  
 MODERN LEASING SUBORDONNE 2018-1 12-18  
 TUNISIE LEASING 2018-1 19-23  
 CIL 2017-2 24-27

### NOTICE D'EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ARAB INTENATIONAL LEASE FILIALE BTK – GROUPE BPCE 28-30

## COMMUNIQUEES DE PRESSE

ASSURANCES SALIM 31

## ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

ENNAKL AUTOMOBILES – AGO - 32  
 PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF – AGO - 33

## PROJET DE RESOLUTIONS

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF 34

## RESOLUTIONS ADOPTEES

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV 35-36

## CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2017-2 » 37

## VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

38-39

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## ANNEXE II

### ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 30/09/2017

- SIOS-ZITEX

## ANNEXE III

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 30/09/2015

- SIOS-ZITEX

## ANNEXE IV

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 30/09/2016

- SIOS-ZITEX

## ANNEXE V

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 30/09/2017

- SIOS-ZITEX

## ANNEXE VI

### ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2017

- PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF

**COMMUNIQUE DU CMF**

**Rappel des obligations d'information annuelles des SICAV à l'occasion des assemblées générales ordinaires**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

**I - Documents à communiquer au CMF :**

**1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter notamment les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

- Suite -

## **2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- la liste des actionnaires

## **II - Documents à publier :**

### **1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

En application des dispositions de l'article 276 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, **dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

- Suite -

## **2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :**

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

**Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.**

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire Subordonné  
«BH Subordonné 2018-1»**

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Banque de l'Habitat réunie le **25/05/2017**, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 150 Millions de Dinars, à émettre dans un délai maximal de 3 ans, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **08/02/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné « **BH Subordonné 2018-1** » d'un montant de **50 millions de dinars susceptible d'être porté à 70 millions de dinars** réparti en trois catégories comme suit :

- Catégorie A : 5 ans au taux fixe qui varie entre 7,65% et 7,70% et/ou TMM + un maximum de 2,00% ;
- Catégorie B : 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe qui varie entre 7,80% et 7,85% et/ou TMM + un maximum de 2,20% ;
- Catégorie C : 7 ans in fine au taux fixe de 8,00%.

Le Conseil d'Administration a également donné pouvoir à la Direction Générale de la banque de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 5 ans au taux fixe de 7,70 et/ou TMM+2,00% ;
- Catégorie B : 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,85% et/ou TMM+2,10% ;
- Catégorie C : 7 ans in fine au taux fixe de 8,00%.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**

**Montant :**

L'emprunt obligataire subordonné « BH subordonné 2018-1 » est d'un montant de 50 000 000 dinars, divisé en 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 70 000 000 dinars, divisé en 700 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **19/03/2018** et clôturées sans préavis au plus tard le **20/04/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (70 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 700 000 obligations subordonnées. En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 50 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **20/04/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date. En cas de placement d'un montant inférieur à 50 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **20/04/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/04/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **19/03/2018** aux guichets de BH INVEST, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1003 Tunis et de TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, 1082 Tunis Mahrajène.

### **But de l'émission**

Le but de la présente émission est de :

- renforcer les ressources stables de la banque ainsi que ses fonds propres et améliorer ainsi son ratio de solvabilité.
- se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres net de base).

## **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Dénomination de l'emprunt** : «BH Subordonné 2018-1»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites, délivrée par les intermédiaires en bourse BH INVEST ou TUNISIE VALEURS.

- Suite -

**Prix de souscription et d'émission:**

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **20/04/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **20/04/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

• **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,70% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois de mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

• **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,85% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,10% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois de mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

• **Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans in fine :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de 8,00% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises relatifs à la catégorie A et la catégorie B feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

- Suite -

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie C feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **20 avril 2023** pour la catégorie A, le **20 avril 2025** pour la catégorie B et le **20 avril 2025** Pour la catégorie C.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **20 avril** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **20 avril 2019**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **20 avril 2019** et le premier remboursement en capital aura lieu le **20 avril 2021**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **20 avril 2019** et le remboursement en capital aura lieu le **20 avril 2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Ce taux est de **7,70%** l'an pour la catégorie A, de **7,85%** l'an pour la catégorie B et de **8,00%** l'an pour la catégorie C.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2018 à titre indicatif, qui est égale à 4,962% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,962% pour la catégorie A et de 7,062% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,00%** pour la catégorie A et de **2,10%** pour la catégorie B et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

• **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «BH Subordonné 2018-1» sont émises selon trois catégories :

- ✓ une catégorie A sur une durée de vie totale de 5 ans ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de vie totale de 7 ans dont deux années de grâce.
- ✓ une catégorie C sur une durée de vie totale de 7 ans.

• **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour la catégorie B et de **7 ans** pour la catégorie C.

- Suite -

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,729 années** pour la catégorie A, de **4,269 années** pour la catégorie B et de **5,623 années** pour la catégorie C.

**Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :**

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 26/10/2017 sous le n°17-004. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**Garantie :**

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

**Notation de la société :**

En date du 06 juillet 2017, l'agence de notation Standard & Poor's a confirmé de nouveau la notation "**B**" à long terme, "**B**" à court terme et les perspectives d'avenir à "**stables**".

**Notation de l'emprunt:**

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions et les versements seront reçus aux guichets de BH INVEST, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1003 Tunis et de TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, 1082 Tunis Mahrajène.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont

- Suite -

rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :**

la tenue de registre des obligations de l'emprunt subordonné « **BH Subordonné 2018-1** » sera assurée durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

**Marché des titres**

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Banque de l'Habitat s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « **BH INVEST** » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « **BH Subordonné 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Banque de l'Habitat s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « **BH INVEST** » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « **BH Subordonné 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

• **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**)

• **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

• **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir

- Suite -

une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la Banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 27/02/2018 sous le numéro 18-0996, du document de référence « BH 2017 » enregistré par le CMF en date du 26/10/2017 sous le n°17-004 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2014.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la Banque de l'Habitat, 18 Avenue Mohamed V, 1080 Tunis, BH INVEST, Immeuble Assurances Salim - Centre Urbain Nord 1003 Tunis, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra – Centre Urbain Nord, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 avril 2018.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire «Modern Leasing Subordonné 2018-1»

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire de Modern Leasing a décidé, lors de sa réunion tenue le 02/05/2017, d'émettre un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de 50 000 000 de dinars dans un délai de 3 ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 20/02/2018 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné de 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 25 000 000 dinars selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	8% et/ou TMM+2,30%	Constant par 1/5 <sup>ème</sup> à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
B	7 ans dont 2 années de grâce	8,25%	Constant par 1/5 <sup>ème</sup> à partir de la 3 <sup>ème</sup> année

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION****Montant**

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à **15 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 25 000 000 dinars**, divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à un maximum de 250 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « Modern Leasing Subordonné 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **14/03/2018** et clôturées sans préavis au plus tard le **30/04/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (25 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 250 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars, à la date de clôture de la période de souscription soit le **30/04/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars, à la date de clôture de la période de souscription soit le **30/04/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au

- Suite -

**11/05/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **14/03/2018** aux guichets de la BH INVEST sise à l'Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1003 Tunis

### **But de l'émission**

Le but de la présente émission est de :

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la société en adossant des ressources longues à des emplois longs ;
- Renforcer davantage les fonds propres nets de la société.

## **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

### **Dénomination de l'emprunt : « Modern Leasing Subordonné 2018-1 ».**

- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté BH INVEST.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination. De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

### **Prix de souscription et d'émission:**

Le prix d'émission est de **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/04/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **30/04/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

### **Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

### **Taux d'intérêt :**

**Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :**

- Suite -

#### **Catégorie A d'une durée de 5 ans**

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,00%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : **Taux du Marché Monétaire** (TMM publié par la BCT) + **2,30%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois de mars de l'année N.

#### **Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce**

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,25%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

#### **Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation subordonnée. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt obligataire subordonné sera amorti en totalité le **30/04/2023** pour la catégorie A et le **30/04/2025** pour la catégorie B.

#### **Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

#### **Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **30 avril de chaque année**. Le 1er paiement en intérêt aura lieu le **30/04/2019** pour toutes les catégories.

Pour la catégorie A, le premier remboursement en capital aura lieu le **30/04/2019**.

Pour la catégorie B, le premier remboursement en capital aura lieu le **30/04/2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

#### **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,00%** l'an pour la catégorie A et **8,25%** pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2018, qui est égale à 4,962%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,262% pour la catégorie A.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,30%** pour la catégorie A et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

### **Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :**

#### **Durée totale:**

##### Catégorie A :

Les obligations subordonnées de la catégorie A sont émises pour une période totale de **5 ans**.

##### Catégorie B :

Les obligations subordonnées de la catégorie B sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

#### **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

#### **Duration de l'emprunt :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,720 années** pour la catégorie A et **4,238 années** pour la catégorie B.

### **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

#### **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant.

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunt obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30/01/2018 sous le n°18-001. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

#### **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

#### **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

#### **Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note BB (tun) à l'emprunt objet de la présente émission en date du 20/02/2018.

- Suite -

### **Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées.

Les souscriptions seront reçues aux guichets de BH INVEST, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1003 Tunis.

### **Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finance 2017, sont déductibles de la base imposables les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 5000 dinars sans que ce montant n'excède 3000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations de l'emprunt subordonné «**Modern Leasing Subordonné 2018-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BH INVEST, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

### **Marché des titres**

Il existe à fin décembre 2017, un emprunt obligataire en cours émis par l'émetteur qui est coté sur le marché obligataire. Il s'agit de « Modern Leasing 2012 » (7 ans dont 2 années de franchise, 6,50% brut l'an).

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie émis par l'émetteur et qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné, Modern Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse la BH INVEST de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt obligataire subordonné « **Modern Leasing Subordonné 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Modern Leasing s'engage, dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné « **Modern Leasing Subordonné 2018-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

**Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant

**Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

**Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « **Modern Leasing Subordonné 2018-1** » visée par le CMF en date du **27/02/2018** sous le numéro **18-0995**, du document de référence «**Modern Leasing 2018**» enregistré par le CMF en date du **30/01/2018** sous le n°**18-001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1er trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2018 ainsi que de ses états financiers relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30/04/2018.

- Suite -

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public auprès de Modern Leasing -Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène , de la BH INVEST-Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 - Centre Urbain Nord 1003 Tunis et sur les sites Internet du CMF: [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn), de Modern Leasing : [www.modernleasing.com.tn](http://www.modernleasing.com.tn) et de la BH INVEST : [www.bhinvest.com.tn](http://www.bhinvest.com.tn).

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1er trimestre 2018 ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2018 et le 30 avril 2018.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
« TUNISIE LEASING 2018-1 »**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le **07/06/2016** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **22/12/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2018-1 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+2,75% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,50% brut l'an au minimum et 8,90% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,95% brut l'an et/ou TMM+2,30% sur 5 ans.
- Catégorie B : 8,20% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**

**Montant de l'emprunt :**

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2018-1 » est d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «TUNISIE LEASING 2018-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/02/2018** et clôturées sans préavis au plus tard le **07/05/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/05/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/05/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/05/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/02/2018** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agences de : Tunis Centre Urbain, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax, Gabès et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

**But de l'émission :**

TUNISIE LEASING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2018 des mises en force qui s'élèvent à 475 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 120 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 126,5 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

**Nature, forme et délivrance des titres :**

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2018-1 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE VALEURS.

**Prix de souscription et d'émission :** Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **07/05/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **07/05/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :** Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

### Taux d'intérêts :

Les obligations «TUNISIE LEASING 2018-1» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,95% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de 8,20% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **07/05/2023** pour la catégorie A et le **07/05/2025** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement** : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

### Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **7 mai de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **07/05/2019**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **07/05/2019** et le premier remboursement en capital aura lieu le **07/05/2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,95% l'an pour la catégorie A et de 8,20% l'an pour la catégorie B.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable)** : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2018 à titre indicatif, qui est égale à 4,962% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,262%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,30% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2018-1» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,721 années** pour la catégorie A et **4,242 années** pour la catégorie B.

**Garantie** :Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

**Mode de placement** : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agences : Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

**Notation de l'emprunt**: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente émission en date du **19 janvier 2018**.

**Notation de la société**: En date du **6 octobre 2017**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à **F2 (tun)**.

**Organisation de la représentation des obligataires** : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres** : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

- Suite -

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

#### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

##### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

**Marché des titres :** Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par TUNISIE CLEARING :** TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2018-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 12/02/2018 sous le n° 18-0993, du document de référence « Tunisie Leasing 2017 » enregistré auprès du CMF en date du 10/11/2017 sous le n°17-005, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.**

**La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.t](http://www.cmf.org.t) Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2018 et le 30 avril 2018.**

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
« CIL 2017-2 »**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **16 mai 2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2017, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **18 août 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de quinze (15) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (30) Millions de Dinars et a délégué au Président Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Président Directeur Général a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2017/2 » comme suit :

- Montant : 15 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de Dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,95% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :**

**Dénomination de l'emprunt :** «CIL 2017-2 »

**Montant :** 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2017/2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.

- Suite -

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **7.95%** brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **7,95%** l'an.

**Durée totale :**

Les obligations « CIL 2017-2 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

**Duration (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,721 Années**.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15 mars 2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15 mars 2018**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15 mars 2023**.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 mars** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/03/2019**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

- Suite -

**Période de souscriptions et de versements :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15 janvier 2018** et clôturées au plus tard le **15 mars 2018**.

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 mars 2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **13 avril 2018**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15 janvier 2018** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2017/2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

**Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Garantie**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

**Notation de la société :**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **13 novembre 2017**.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **16 novembre 2017**.

**Cotation en bourse :**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2017/2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017/2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

- Suite -

### **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0992 en date du 28 décembre 2017, du document de référence « CIL 2017 » enregistré par le CMF sous le n° 17-007 en date du 28 décembre 2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la CIL et de la CGI au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)

Les indicateurs d'activité de la Compagnie Internationale de leasing « CIL » relatifs au quatrième trimestre 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard le 20 janvier 2018.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**Emission d'un emprunt obligataire**  
**sans recours à l'appel public à l'épargne**

**ARAB INTERNATIONAL LEASE**  
**Filiale BTK – Groupe BPCE**  
**Société Anonyme au capital de 25 000 000 de dinars**  
**Siège social : 11, Rue Hédi Nouria - 1001 TUNIS-**  
**R.C. : N° B111820/1996**

**Emission d'un emprunt obligataire**  
**« AIL 2018-1 »**  
**DE 10 000 000 DE DINARS**  
**Sans recours à l'appel public à l'épargne**

### 1 - Décisions à l'origine de l'émission

Lors de sa réunion tenue le **30 juin 2017**, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de **60 millions de dinars** à compter de la date de la présente réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire et ce jusqu'au **31 décembre 2018** et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions et les modalités d'émission de cet emprunt obligataire, fixer les montants successifs et effectuer toutes les formalités nécessaire à son émission.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de l'AIL, s'est réuni le **14 février 2018** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de **10 millions de dinars** et ce sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

<b>Durée</b>	<b>Taux d'intérêt</b>	<b>Amortissement annuel</b>
5 ans	8,2% Brut l'an	Annuel constant de la 1 <sup>ère</sup> à la 5 <sup>ème</sup> année

### 2 - Renseignements relatifs à l'émission

▪ **Montant :**

Le montant nominal du présent emprunt est de **10 millions** de dinars, divisés en **100 000** obligations de **100** dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'Emprunt Obligataire « AIL 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

▪ **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **23 février 2018** auprès de la SCIF, intermédiaire en bourse et seront clôturés au plus tard le **23 avril 2018**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit 100 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à **10 000 000** dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **23 avril 2018**, et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

#### ▪ **But de l'émission**

L'AIL a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

### 1 - Caractéristiques des titres émis

- **Dénomination de l'emprunt** : « AIL 2018-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1, sous titre 5, Chapitre 3 des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.
- **Forme des titres** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires
- **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **23 avril 2018**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée au **23 avril 2018** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes au taux d'intérêt fixe de **8,2%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligations au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts son servis.
- **Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de **20** dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **23 avril 2023**.
- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation.
- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **23 avril** de chaque année.  
Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **23 avril 2019**.  
Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

- Suite -

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :** C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **8,2%** l'an.
  
- **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt**
  - ✓ **Durée totale :** Les obligations de l'emprunt obligataire « **AIL 2018-1** » sont émises pour une durée de 5 ans.
  - ✓ **Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne de l'emprunt obligataire «**AIL 2018-1**» est de **3 années**.
  
  - ✓ **Duration :** La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,714 années**.
  
  - ✓ **Mode de placement :**

Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt **ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés**.

- ✓ **Cessibilité des obligations :**

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.**

**Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- ✓ **Garantie :** Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
  
- ✓ **Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « **AIL 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera par ce dernier la quantité d'obligations y afférente.

- ✓ **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
  
- ✓ **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- ✓ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription à ce taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables.

**AVIS DE SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**ASSURANCES SALIM**

*Siège social : Immeuble ASSURANCES SALIM  
Lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -Tunis -1003*

Assurances SALIM informe ses honorables actionnaires que son Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 27 Mars 2018, a arrêté les états financiers relatifs à l'exercice 2017 qui ont été soumis aux commissaires aux comptes et a examiné le rapport d'activité de la société au cours de l'exercice 2017.

Assurances SALIM a persévéré dans sa politique de développement et a réussi à augmenter notablement son volume d'affaires pour clôturer l'année 2017 avec un taux de croissance global de 23%, son chiffre d'affaires s'est établi à 90,2MD contre 73,3MD en 2016.

En termes de résultats, SALIM a maintenu le cap de croissance et a affiché des résultats techniques satisfaisants qui cadrent avec les cibles de la compagnie. Le résultat Brut s'est établi ainsi, à 8,5MD et le résultat net avant contribution exceptionnelle a été de 6,4MD.

Le conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le Jeudi 19 avril 2018 à 11h au siège de la Banque de l'Habitat (sis au 18 Av. Mohamed V-1080 Tunis), et de proposer la distribution d'un dividende de 1 dinar par action.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**ENNAKL Automobiles SA**

Siège Social : Zone Industrielle La Charguia II -Tunis

Messieurs les actionnaires de la société **ENNAKL AUTOMOBILES SA** sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le Mardi 15 Mai 2018 à 9H00 au siège de L'AMEN BANK** Avenue Mohamed V-1002 , Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1.** Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2017.
- 2.** Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes individuels, consolidés et IFRS dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- 3.** Approbations des états financiers relatifs à l'exercice 2017.
- 4.** Approbations des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- 5.** Quitus aux administrateurs pour la gestion 2017.
- 6.** Affectation des résultats de l'exercice 2017.
- 7.** Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2018.
- 8.** Fixation de la rémunération du comité permanent d'audit pour l'exercice 2018.
- 9.** Nomination de nouveaux administrateurs.
- 10.** Nomination des commissaires aux comptes.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF**

Siège Social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.

Messieurs les actionnaires de la Société PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le jeudi 12 Avril 2018 à 9 heures à l'hôtel AFRICA – 50, Avenue Habib Bourguiba - 1000 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2017 ;
- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2017 et approbation des opérations réglementées y mentionnées ;
- Approbation des états financiers de l'exercice 2017 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation des résultats de l'exercice 2017 ;
- Renouvellement du mandat d'un Administrateur
- Fixation du montant des jetons de présence.

**AVIS DE SOCIETES**

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

**PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF-**  
Siège social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis -

Projet de résolutions de la société Placements de Tunisie SICAF à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 12 avril 2018.

**Résolution n°1 :**

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2017, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 qui font ressortir un résultat bénéficiaire de 1.950.650,458 Dinars ainsi que les conventions mentionnées dans le rapport spécial.

Elle donne quitus entier et sans réserves aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2017.

**Résolution n°2 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat positif de l'exercice 2017 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration à savoir :

<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>1.950.650,458 Dinars</b>
+ Report à nouveau ex 2016	827.425,928 Dinars
<b>Total (1)</b>	<b>2.778.076,386 Dinars</b>
- Dividendes à distribuer	2.000.000,000 Dinars
<b>- Report à nouveau ex 2017</b>	<b>778.076,386 Dinars</b>

Le dividende sera mis en paiement à raison de 2,000 Dinars par action à partir du 20 avril 2018.

**Résolution n°3 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de trois ans le mandat d'administrateur de Monsieur Zouheir HASSEN.

Ce mandat prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice de 2020.

**Résolution n°4 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le montant des jetons de présence alloués aux Administrateurs à vingt-quatre mille Dinars (24.000,000 D). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

**Résolution n°5 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir à toute personne désignée par le Directeur Général à l'effet d'accomplir toute formalité nécessaire.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**RESOLUTIONS ADOPTEES****ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 8 Septembre 1999  
**Siège social** : Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie  
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mars 2018****PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie le mode et le délai de convocation de la présente Assemblée et la déclare régulièrement constituée.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2017 et du rapport général du Commissaire aux Comptes relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31-12-2017.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2017, en prend acte dans son intégralité, et approuve les opérations qui y sont mentionnées.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice 2017 conformément à la proposition du Conseil d'Administration comme suit :

Sommes distribuables exercice 2017	5 404 207,938
Réintégration report exercices antérieurs	1 239,737
<b>Total sommes distribuables</b>	<b>5 405 447,675</b>
<b>Dividendes à distribuer</b>	<b>5 404 496,846</b>
Report à nouveau 2017	950,829

Elle décide en conséquence de fixer le montant des dividendes pour l'exercice 2017 à **3,962 dinars** par action.

La mise en paiement des dividendes s'effectue auprès des guichets d'ATTIJARI BANK à compter du **21 mai 2018**.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

- Suite -

**CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice 2017.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**SIXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants pour une durée de 3 ans qui prendra fin à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les Etats Financiers de l'exercice 2020:

- Monsieur Khaled HATTAB,
- Madame Maya GHORBEL,
- La Mutuelle des Accidents Scolaires et Universitaires,
- Monsieur Salem DAHMENI.

Ainsi, le conseil d'administration sera composé des membres suivants :

Membres	Mandats
Monsieur Mohamed MOUSSA	2016-2018
Monsieur Abdel Kader TRAD	2016-2018
Monsieur Khaled HATTAB	2018-2020
Madame Maya GHORBEL	2018-2020
La Mutuelle des Accidents Scolaires et Universitaires	2018-2020
Monsieur Salem DAHMENI	2018-2020

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**SEPTIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société pour accomplir toutes les formalités légales.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**AVIS DE SOCIETES**

**CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**« ATL 2017-2 »**

BNA Capitaux –intermédiaire en Bourse– porte à la connaissance du public que les souscriptions à l’emprunt obligataire « ATL 2017-2 », ouvertes au public le **18 Décembre 2017**, ont été clôturées le **16 Mars 2018**, pour un montant de **17.800.000 DT**.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	172,613	172,632		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	117,081	117,096		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE (2)	01/02/99	98,966	100,015	100,027		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	102,360	102,371		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	103,298	103,309		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,408	15,410		
7 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	112,733	112,746		
8 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1) ***	CGF	25/02/08	1,097	1,108	1,108		
9 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	101,480	101,493		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
10 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,584	1,585		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
11 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	41,915	41,920		
12 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	56,698	56,704		
13 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	124,163	124,297		
14 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	121,353	121,697		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
15 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	152,243	152,293		
16 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	554,066	554,238		
17 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	128,836	128,945		
18 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	138,452	138,582		
19 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	141,492	141,523		
20 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	119,485	119,508		
21 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	119,348	119,638		
22 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	168,690	168,514		
23 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	100,446	100,436		
24 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	105,747	105,744		
25 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	168,530	168,854		
26 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	147,116	147,364		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	113,750	114,262		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	114,460	114,564		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	23,576	23,591		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2361,173	2364,346		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	125,622	126,061		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	158,501	158,658		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	189,267	189,723		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	18,295	18,297		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5356,775	5359,571		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	2,844	2,863		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,440	2,445		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,264	1,270		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,149	1,149		
40 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,184	1,183		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,192	1,192		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	125,319	125,914		
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	122,074	121,557		
44 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1036,800	1118,031	1116,878		
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	11,770	11,815		
46 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	10,761	10,764		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,185	109,419	109,432
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,092	103,960	103,972
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,266	106,408	106,422
50 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,783	103,864	103,876
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	21/04/17	4,59	104,389	105,675	105,689
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/17	3,972	107,299	108,425	108,434
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,822	106,046	106,059
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	101,810	102,721	102,731
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	103,541	104,416	104,429
56 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,289	105,427	105,441
57 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,91	103,490	104,491	104,503
58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,999	108,176	108,190
59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,057	106,035	106,046
60 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,993	104,888	104,898
61 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,757	103,856	103,868
62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,210	105,082	105,093
63 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,910	104,151	104,168
64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	104,024	105,119	105,131
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,352	106,345	106,354
66 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	103,018	104,187	104,199
67 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,033	104,127	104,139
68 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,331	106,315	106,326
69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE (2)	15/11/93	10/05/17	3,739	102,452	103,409	103,420

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,631	10,746	10,748
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/17	3,677	103,846	104,825	104,836
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	104,269	105,362	105,374
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	104,984	106,069	106,082
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,445	10,553	10,554
SICAV MIXTES								
75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	60,435	62,183	62,208
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,811	105,862	106,019
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,56	17,758	18,309	18,313
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	297,226	324,996	325,286
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	30,075	30,618	30,620
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2346,304	2510,118	2512,135
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	74,028	75,994	75,993
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	55,672	57,398	57,440
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE (2)	17/05/99	10/05/17	0,463	108,844	114,616	114,623
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE (2)	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	102,704	102,760
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,25	10,990	11,133	11,129
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,950	11,919	11,913
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,977	15,112	15,114
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	13,451	14,316	14,306
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	14,146	15,697	15,720
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	12,407	13,416	13,427
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	147,896	158,516	159,029
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	141,068	147,743	148,046
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	8,889	9,370	9,404
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	109,614	120,801	120,745
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	87,316	93,430	93,406
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	90,784	98,300	98,402
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	96,888	99,096	99,291
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE (2)	22/09/14	17/04/17	1,206	102,804	111,271	111,291
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	96,246	100,163	100,183
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	10,468	10,485
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	105,012	104,941
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	154,546	169,031	169,395
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	102,772	114,165	114,081
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	109,363	112,793	112,977
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	108,645	117,247	117,902
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	199,619	212,590	212,645
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	184,558	191,978	192,055
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	158,436	162,980	163,481
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	23,339	23,495
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	148,752	149,131
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	112,659	120,398	119,369
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9261,412	9239,348
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	En liquidation	En liquidation	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	80,881	80,673
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	984,261	1070,152	1067,893
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5490,845	6054,288	6082,153
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	4974,724	5332,919	5341,655
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	101,335	102,026	102,085
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	115,210	126,269	126,545
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	En liquidation	En liquidation	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	11091,766	11934,076	11936,769

\* FCP en liquidation anticipée

\*\* SICAV en liquidation anticipée

\*\*\* VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 1D

(1) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(2) initialement dénommée UBCI FINANCE

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse que, suite à l'opération de fusion par absorption de la société Tunisie Factoring par la société Tunisie Leasing, l'ouverture au public du FCPR « FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II » et le retrait d'agrément du FCPR « A.T.I.D. FUND II », la liste mis à jour des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE**

**I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916

20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156

58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « UBCI FINANCE »

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
27	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

28	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
30	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
31	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
32	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

#### **Société Industrielle Oléicole Sfaxienne-Zitex « SIOS-ZITEX »**

Siège social . Route de Gabès km 2 Sfax

La société SIOS ZITEX publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 30 septembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 31 mars 2018 Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr JAMOUSSE Souheil.

## SIOS ZITEX

### BILANS DEFINITIFS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017 & 2016 (En Dinars Tunisiens)

<b>ACTIFS</b>	<b>NOTES</b>	<b>30/09/2017</b>	<b>30/09/2016</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>Actifs immobilisés</b>		<b>9 420 007</b>	<b>9 470 691</b>
Immobilisations incorporelles	3.1	32 635	32 635
Amortissements		32 635	32 635
		-	-
Immobilisations corporelles	3.2	6 206 659	6 192 875
Amortissements		5 465 470	5 436 933
		<b>741 188</b>	<b>755 942</b>
Immobilisations financières	3.3	9 151 864	9 148 814
Provisions		473 046	434 065
		<b>8 678 818</b>	<b>8 714 749</b>
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>9 420 007</b>	<b>9 470 691</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks	3.4	299 339	329 831
Provisions		55 233	55 233
		<b>244 105</b>	<b>274 598</b>
Clients et comptes rattachés	3.5	345 423	346 359
Provisions		175 446	175 446
		<b>169 977</b>	<b>170 913</b>
Autres actifs courants	3.6	651 824	595 616
Provisions		3 148	3 148
		<b>648 675</b>	<b>592 467</b>
Placements et autres actifs financiers	3.7	1 075	14 910
Provisions		-	-
		<b>1 075</b>	<b>14 910</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	3.8	391 772	394 646
<b>Total des actifs courants</b>		<b>1 455 606</b>	<b>1 447 534</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>10 875 612</b>	<b>10 918 225</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

## SIOS ZITEX

### BILANS DEFINITIFS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017 & 2016

(En Dinars Tunisiens)

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>NOTES</b>	<b>30/09/2017</b>	<b>30/09/2016</b>
Capital social		2 425 000	2 425 000
Réserves et résultats reportés		7 674 959	8 145 637
Autres capitaux propres		1 921	3 397
		<hr/>	<hr/>
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	<b>3.9</b>	<b>10 101 880</b>	<b>10 574 034</b>
Résultat net de l'exercice		158 594	-470 678
		<hr/>	<hr/>
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>10 260 474</b>	<b>10 103 356</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts		-	-
Provisions pour risques et charges	<b>3.10</b>	55 200	55 200
		<hr/>	<hr/>
		<b>55 200</b>	<b>55 200</b>
 <u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>3.11</b>	111 950	119 391
Autres passifs courants	<b>3.12</b>	425 602	628 082
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>3.13</b>	22 386	12 195
		<hr/>	<hr/>
		<b>559 938</b>	<b>759 669</b>
		<hr/>	<hr/>
<b>Total des passifs</b>		<b>615 138</b>	<b>814 869</b>
		<hr/>	<hr/>
<b>TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>10 875 612</b>	<b>10 918 225</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

**ETATS DE RESULTAT DEFINITIFS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017 & 2016**

(En Dinars Tunisiens)

	NOTES	30/09/2017	30/09/2016
<b><u>Produits d'exploitation</u></b>		<b>984 272</b>	<b>697 842</b>
Revenus	4.1	980 838	691 653
Autres produits d'exploitation	4.2	3 434	6 189
<b><u>Charges d'exploitation</u></b>		<b>1 264 111</b>	<b>1 355 565</b>
Variation des stocks de produits finis et encours		1 074	-6 400
Achats de marchandises consommés			
Achats d'approvisionnements consommés	4.3	463 626	333 110
Charges du personnel	4.4	384 547	749 754
Dotations aux amortissements	4.5	28 538	58 347
Dotations aux provisions	4.6	38 980	40 741
Autres charges d'exploitation	4.7	347 346	180 013
<b><u>Résultat d'exploitation</u></b>		<b>-279 839</b>	<b>-657 723</b>
Charges financières nettes	4.8	1 312	4 271
Produits des placements	4.9	434 596	92 699
Autres pertes et gains ordinaires nets	4.10	7 125	100 000
		<b>160 569</b>	<b>-469 295</b>
<b>Impôts sur les sociétés</b>	<b>4.11</b>	<b>1 975</b>	<b>1 383</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>4.12</b>	<b>158 594</b>	<b>-470 678</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE DE SIOS ZITEX**  
**ARRETE AU 30/09/2017 (EXPRIME EN DINARS)**  
**MODELE DE REFERENCE**

<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>	<b>NOTES</b>	<b>30/09/2017</b>	<b>30/09/2016</b>
- Encaissements reçus des clients		884 101	571 433
- Sommes versées/reçues des sociétés du groupe		13 645	1 308 151
- Sommes versées au personnel et aux organismes sociaux		-373 881	-600 409
- Sommes versées aux fournisseurs		-725 545	-542 233
- Sommes versées à l'Etat		-69 412	-159 636
- Intérêts payés		-3 532	-3 344
- Impôts sur les bénéfices		-	-
<i>FLUX DE TRES. PROVENANT DE L'EXPLOIT.</i>	<b>5.1</b>	<b>-274 624</b>	<b>573 960</b>

<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
- DECAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMO. CORPORELLES ET INCORPORELLES		-13 784	-20 157
- DECAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMO. FINANCIERES		0	-
- DECAISSEM./ENCAISSEM. PROVENANT DE L'ACQUISIT./CESSION DE PLACEM.		17 552	-4 709
- ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMO. CORPORELLES ET INCORPORELLES		0	
- ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMO. FINANCIERES		0	
<i>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIV. D'INVEST.</i>	<b>5.2</b>	<b>3 768</b>	<b>-24 866</b>

<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
- ENCAISS.PROVENANT DE L' EMISSION D'ACTIONS			
- DIVIDENDES DISTRIBUES		-144 520	-211 477
- ENCAISSEMENT DIVIDENDES		400 353	353
- ENCAISSEMENT PROVENANT DES EMPRUNTS			
- ENCAISSEMENT PROVENANT DES SUBVENTIONS D'INVEST.		1 958	-
- REMBOURSEMENT D'EMPRUTS		-	-
<i>FLUX DE TRESORERIE PROVEN.DES ACTIV.DE FINAN.</i>	<b>5.3</b>	<b>257 791</b>	<b>-211 123</b>

*INCIDENCES DES VAR. DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES*

<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		<b>-13 065</b>	<b>337 971</b>
--------------------------------	--	----------------	----------------

TRESORERIE DEBUT DE L'EXERCICE		382 451	44 481
TRESORERIE FIN DE L'EXERCICE		369 386	382 451

# **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

## **Exercice clos le 30 Septembre 2017**

### **Montants exprimés en Dinars Tunisiens**

#### **1. PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La Société Industrielle Oléicole Sfaxienne Zitex (SIOS ZITEX) est une société anonyme de droit tunisien créée en 1960. Son capital s'élève au 30 Septembre 2017 à 2 425 000 dinars divisé en 242 500 actions de valeur nominale 10 dinars chacune.

L'objet de la société est le raffinage des huiles alimentaires et la commercialisation des huiles d'olive.

Sur le plan fiscal la société est soumise aux règles de droit commun. Elle est agréée par la loi 93-120 du 27 décembre 1993 portant promulgation du code d'incitations aux investissements. L'exercice social s'étend du 01 Octobre au 30 Septembre.

#### **2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers sont préparés conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises et par application des principes et méthodes comptables tels que définis par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du cadre conceptuel.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la SIOS ZITEX pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

##### **2.1 Unités monétaire**

Les états financiers sont établis en dinar tunisien.

##### **2.2 Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et des frais tels que les frais de transit, les frais de livraison et les frais d'installation.

Elles sont amorties selon le mode linéaire.

Les biens immobilisés d'une valeur inférieure ou égale à 200 dinars sont amortis intégralement.

Les taux d'amortissement pratiqués conformément au Décret n°2008-492 du 25 février 2008 fixant les taux maximum des amortissements linéaires sont les suivants .

Construction	5%
Matériels industriels	15%
Matériels de transport	20%
Equipements de bureau	20%
Installations générales	10%
Matériel informatique	33%
Logiciel informatique	33%

Un coefficient de 2 est appliqué au taux d'amortissement du matériel industriel qui fonctionne à 3 équipes.

### **2.3 Titres de participation**

Les titres de participation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. A la clôture de l'exercice les éventuelles moins-values par rapport à la valeur d'entrée font l'objet de provisions pour dépréciations.

### **2.4 Stocks**

Les matières consommables et les pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport et d'assurances liés au transit.

Les produits finis sont valorisés au coût de production qui comprend le coût des matières utilisées et une quote des frais directs et indirects rattachés à la production

## **3. NOTES SUR LE BILAN**

### **Actifs**

#### **3.1 Immobilisations incorporelles**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit .

	<b><u>30/09/2017</u></b>	<b><u>30/09/2016</u></b>
Logiciels informatiques	32 635	32 635
Amortissement cumulés	32 635	32 635
Total	-	-

### **3.2 Immobilisations corporelles**

Le solde de cette rubriques s'analyse comme suit .

	<b><u>30/09/2017</u></b>	<b><u>30/09/2016</u></b>
Terrains	661 643	661 643
Constructions et aménagements de construction	1 368 381	1 367 019
Matériels Industriel	3 095 611	3 086 039
Outillage industriel	168249,319	168 249
Station d'épuration des eaux	226 904	226 904
Matériels de transport	278 509	278 509
Installations générales	181 205	181 205
Installations Gaz Naturel	123 306	123 306
Equipement de bureau	53 889	53 889
Matériels informatiques	42 082	39 337
Divers équipements	6 880	6 775
<b>Total brut</b>	<b>6 206 659</b>	<b>6 192 875</b>
Amortissements cumulés	5 465 470	5 436 933
<b>Total net</b>	<b>741 188</b>	<b>755 942</b>

### **3.3 Immobilisations financières**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit .

	<b><u>30/09/2017</u></b>	<b><u>30/09/2016</u></b>
Titres de participation (*)	9 129 794	9 129 794
Obligations	4 000	5 000
Prêts au personnel	16 390	12 340
Dépôts et cautionnements	1 680	1 680
<b>Total brut</b>	<b>9 151 864</b>	<b>9 148 814</b>
Provisions sur titres de participations	473 046	434 065
<b>Total net</b>	<b>8 678 818</b>	<b>8 714 749</b>

(*)	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>
ACTIONS AGROZITEX S.A	4 651 695	4 651 695
PARTS SOCIALES OLI-ZITEX	2 260 000	2 260 000
ACTIONS IMMOBILIERE ZITEX	1 399 000	1 399 000
ACTIONS STE AFRICAINE D'HUIL	699 500	699 500
ACTIONS SIOS DISTRIBUTION	15 000	15 000
Autres participations	104 599	104 599
	<b>9 129 794</b>	<b>9 129 794</b>

### 3.4 Stocks

Cette rubrique est ainsi détaillée :

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>
Pièces de rechanges	256 476	248 561
Matières consommables	33 936	71 270
Produits finis et encours	8 926	10 000
<b>Total brut</b>	<b>299 339</b>	<b>329 831</b>
Provisions pour dépréciation des stocks	55 233	55 233
<b>Total net</b>	<b>244 105</b>	<b>274 598</b>

### 3.5 Clients et comptes rattachés

Cette rubrique est ainsi détaillée

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>
Clients ordinaires	169 978	170 913
Clients douteux	175 445	175 446
<b>Total brut</b>	<b>345 423</b>	<b>346 359</b>
Provisions pour dépréciation clients douteux	175 445	175 446
<b>Total net</b>	<b>169 977</b>	<b>170 913</b>

### **3.6 Autres actifs courants**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>
Comptes d'Etat débiteurs	269 971	246 913
Fournisseurs débiteurs	5 431	5 785
Comptes de régularisation	373 422	342 918
Comptes courants des Sociétés de groupe	3 000	-
<b>Total brut</b>	<b>651 824</b>	<b>595 616</b>
Provisions	3 148	3 148
<b>Total net</b>	<b>648 675</b>	<b>592 467</b>

### **3.7 Placements et autres actifs financiers**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>
Billets de trésor	-	10 000
Actions SICAV	1 036	4 871
Autres	39	39
<b>Total brut</b>	<b>1 075</b>	<b>14 910</b>
Provisions pour dépréciations des placements	-	-
<b>Total net</b>	<b>1 075</b>	<b>14 910</b>

### **3.8 Liquidités et équivalents de liquidités**

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>
Chèques à encaisser	2 045	393 150
Banques	388 786	1 357
Caisse	941	139
<b>Total brut</b>	<b>391 772</b>	<b>394 646</b>

## PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES

### 3.9 CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres s'élèvent au 30 Septembre 2017 à 10 256 660 DT contre 10 103 356 DT au 30 Septembre 2016.

Les réserves figurant parmi les capitaux propres au 30 septembre 2017 se détaillent ainsi

Fonds propres figurant au bilan clos au 30-09-2017	30/09/2017
RESERVE LEGALE	242 500
RESERVES EXTRA-ORDINAIRE	5 145 801
AUTRES RESERVES	1 538 980
RESERVES SPECIALES DE REEVALUATION	1 287 623
<b>Total général régis par le point 7 de l'article 19 de la loi de finances n°2013-54 du 30 Décembre 2013</b>	<b>8 214 903</b>

### 3.10 Provisions pour risques et charges :

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 30 Septembre 2017 à 55 200 DT et qui correspondent à des risques généraux.

### 3.11 Fournisseurs et comptes rattachés:

Cette rubrique se détaille ainsi .

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>
Fournisseurs d'exploitation	103 350	101 015
Fournisseurs, effets à payer	8 600	18 376
<b>Total</b>	<b>111 950</b>	<b>119 391</b>

### **3.12 Autres passifs courants :**

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>
Personnel et comptes rattachés	103 013	137 835
Etat, impôts et taxes	14 705	10 446
Créditeurs divers	(1) 267 447	442 628
Comptes de régularisation	40 438	37 174
<b>Total</b>	<b>425 602</b>	<b>628 082</b>

(1) Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>
Dividendes à payer	225 481	370 661
CNSS	23 273	47 693
Autres	18 692	24 274
<b>Total</b>	<b>267 447</b>	<b>442 628</b>

### **3.13 Concours bancaires et autres passifs financiers:**

Cette rubrique se détaille comme suit:

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>
Échéance à moins d'un an/emprunt LT	-	-
Banques	22 386	12 195
<b>Total</b>	<b>22 386</b>	<b>12 195</b>

## **4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**

### **4.1 Revenus:**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>
Revenus d'exploitation	887 018	623 462
Transport et autres revenus	93 819	68 191
<b>Total</b>	<b>980 838</b>	<b>691 653</b>

#### **4.2 Autres produits d'exploitation:**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>
Amortissement de la subvention d'investissement	3 434	6 189
Jetons de présence reçus	-	-
<b>Total</b>	<b>3 434</b>	<b>6 189</b>

#### **4.3 Achats d'approvisionnements consommés**

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>
Achats Gasoil	-	6 144
Achats matières consommables	52 360	79 364
Achats Pièces de rechange	58 102	28 735
Electricité, Eaux et Gaz naturel	316 793	217 618
Autres Achats	6 953	25 534
Variations des Stocks	29 419	- 24 285
<b>Total</b>	<b>463 626</b>	<b>333 110</b>

#### **4.4 Charges de personnel:**

Les charges de personnel s'élèvent au 30 Septembre 2017 à 384 547 DT contre 749 754 DT au 30 Septembre 2016.

#### **4.5 Dotations aux amortissements:**

La dotation aux amortissements de l'exercice s'élève à 28 538 DT contre 58 347 DT au 30 Septembre 2016.

#### **4.6 Dotations aux provisions:**

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>
Provisions pour dépréciation des titres	38 980	40 741
Provisions pour risque et charges	-	-
<b>Total</b>	<b>38 980</b>	<b>40 741</b>

#### **4.7 Autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>
Entretiens et réparations	34 453	27 581
Assurances	9 347	9 501
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	60 058	30 759
Frais de transport et de transit	89 583	46 761
Commissions bancaires	3 730	5 644
Impôts et taxes	9 608	11 698
Jetons de présence	17 500	18 750
Autres	(i) 123 068	29 318
<b>Total</b>	<b>347 346</b>	<b>180 013</b>

(i) Cette rubrique enregistre une facture ONH pour un montant de 92 524 D correspondant selon l'office aux quantités manquantes d'huile sur plusieurs lots de la période. Ces différences sont la résultante directe de l'adoption de la nouvelle formule de calcul adoptée par l'ONH, considérée biaisée par la société.

La société a contesté, à l'instar des autres industriels du secteur, ladite facturation, et elle a procédé par prudence à sa comptabilisation en charge

#### **4.8 Charges financières nettes :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>
Intérêts des crédits bancaires	567	-
Intérêts des comptes courants	-	3 716
Pertes de changes	747	557
Gains de changes	- 1	- 2
<b>Total</b>	<b>1 312</b>	<b>4 271</b>

#### **4.9 Produits des placements :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>
Dividendes reçus	400 327	456
Revenus/ titres	7 552	508
Intérêts sur créances sociétés du groupe	26 715	91 735
<b>Total</b>	<b>434 596</b>	<b>92 699</b>

#### **4.10 Autres pertes et gains ordinaires nets :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>
Reprise sur provisions	-	100 000
Subvention d'exploitation	-	-
Gains exceptionnels nets	7 127	-
	<b>7 125</b>	<b>100 000</b>

#### 4.11 Impôts sur les sociétés :

La société est soumise au taux d'imposition de 25%.

L'impôt sur les sociétés s'élève au 30 Septembre 2017 à 1 383 DT contre 1 975 DT au 30 Septembre 2016.

#### 4.12 Résultat de l'exercice :

Le résultat réalisé au 30 septembre 2017 s'élève à un bénéfice de 158 594 dinars contre un déficit de 470 678 dinars au 30 septembre 2016.

### 5. NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

#### 5.1 Flux d'exploitation :

##### \* Encaissements reçus des clients

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>
Encaissements reçus des clients	884 101	571 433
<b>Total</b>	<b>884 101</b>	<b>571 433</b>

##### \*Sommes versées aux fournisseurs

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>
Sommes versées aux fournisseurs	725 545	542 233
<b>Total</b>	<b>725 545</b>	<b>542 233</b>

##### \* Sommes versées au personnel et aux organismes sociaux

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>
Salaires et compléments de salaires versés	253 380	475 661
Déclarations Sociales payées	120 502	124 749
<b>Total</b>	<b>373 881</b>	<b>600 409</b>

**\* Sommes versées à l'Etat**

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>
Etats impôts et taxes payés	69 412	159 636
<b>Total</b>	<b>69 412</b>	<b>159 636</b>

**5.2 Flux d'investissement :**

**\* Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles**

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>
Batiments	1 362	-
Matériels pour raffinage	9 572	235
Autres investissements	2 850	19 922
<b>Total</b>	<b>13 784</b>	<b>20 157</b>

**5.3 Flux de financement :**

**\* Dividendes distribués**

Ce montant correspond essentiellement aux dividendes décidés par l'assemblée générale qui ont été distribués aux actionnaires.

**\* Dividendes encaissés**

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>
- ENCAISSEMENT DIVIDENDES	400 353	353
	<b>400 353</b>	<b>353</b>

## **6. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES**

### **6.1 Ventes :**

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de cet exercice avec les sociétés du groupe totalise un montant de 60 813 Dinars et concerne des ventes et des prestations pour AGRO-ZITEX .

### **6.2 Achats :**

Au cours de cet exercice, la société n'a pas procédé à des achats auprès des sociétés du groupe.

### **6.3 Intérêts sur créances sociétés du groupe :**

Au cours de l'exercice, la société a bénéficié de produits financiers de 26 715 Dinars représentant des intérêts en rémunération des comptes courants débiteurs des sociétés de groupe.

## **7. INFORMATIONS SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN ET LES EVENEMENTS POSTERIEURES A LA DATE DE CLOTURE**

La société n'a pas d'engagement hors bilan . Suite à la décision ministérielle n°241 du 18/11/2014 le quotas des huiles subventionnées allouées à notre société a été révisé à la baisse, ce qui pourrait compromettre la continuité de l'exploitation de la société.

أريانة، في 15 مارس 2018

## التقرير العام لمراقب الحسابات

السنة المالية 2016/2017

إلى السادة مساهمي الشركة الصناعية للزيوت بصفاقس

تبعاً لمهمة مراقبة الحسابات التي أوكلت إلينا من طرف الجلسة العامة العادية الملتزمة بتاريخ 30 مارس 2017، يشرفنا مدكم بتقريرنا العام المتعلق بحسابات السنة المالية 2016/2017 الممتدة من غرة أكتوبر 2016 إلى غاية 30 سبتمبر 2017.

حيث قمنا بإجراء تدقيق للقوائم المالية للشركة الصناعية للزيوت بصفاقس، للسنة المحاسبية 2016/2017 والمعدة من طرف مجلس الإدارة، والمتكوّنة من الموازنة وقائمة النتائج وجدول التدفقات النقدية وكذلك ملخص للسياسات المحاسبية المعتمدة وغيرها من الإيضاحات.

1. مسؤولية الإدارة في إعداد وعرض القوائم المالية:

مجلس الإدارة هو المسؤول عن إعداد وعرض القوائم المالية عرضاً عادلاً وواضحاً وفقاً لنظام المحاسبة للمؤسسات بالبلاد التونسية. تتضمن هذه المسؤولية تصميم، تنفيذ ومتابعة منظومة رقابة داخلية تضمن إعداد وعرض القوائم المالية بعدالة ووضوح، خالية من أية تحريفات جوهرية ومؤثرة بما فيها تلك المتأتية من الغش والخطأ. ومجلس الإدارة هو مسؤول كذلك عن اختيار السياسات المحاسبية وضبط التقديرات الملازمة للظروف.

## 2. مسؤولية مراقب الحسابات:

تنحصر مسؤولية مراقب الحسابات في إبداء رأي مستقل حول القوائم المالية معتمداً في ذلك أعمال التدقيق والمراجعة. وقد قمنا بأعمالنا طبقاً للمعايير الدولية للتدقيق المعتمدة من طرف هيئة الخبراء المحاسبين بالبلاد التونسية، والمطبقة في تونس.

وتتطلب هذه المعايير الالتزام بقواعد الواجبات والسلوكيات المهنية، و تخطيط وتنفيذ أعمال التدقيق بهدف الحصول على تأكيد مناسب ومعقول بخلو القوائم المالية من أخطاء جوهرية ومؤثرة.

وتتضمن عملية التدقيق أداء إجراءات للحصول على أدلة مراجعة بشأن القيم والإفصاحات المضمنة بالقوائم المالية. وتعتمد الإجراءات التي تم اختيارها على التقدير المهني للمراقب ويشمل ذلك تقييم مخاطر التحريف الجوهرية والمؤثر في القوائم المالية سواء الناتج عن الغش أو الخطأ. ولدى تقييم هذه المخاطر يضع المراقب في اعتباره منظومة الرقابة الداخلية ذات الصلة بقيام المؤسسة بإعداد القوائم المالية والعرض العادل والواضح لها وذلك لتصميم إجراءات مراجعة مناسبة للظروف. وتشمل عملية المراجعة أيضاً تقييم مدى ملائمة السياسات المحاسبية والتقديرات المحاسبية الهامة المعتمدة من طرف مجلس الإدارة وكذا سلامة العرض الذي قدمت به القوائم المالية.

وإننا نرى أن ما قمنا به من تدقيق يعد أساساً مناسباً ومعقولاً لإبداء رأينا على القوائم المالية.

## 3. إبداء الرأي:

على ضوء العناية المبذولة أثناء القيام بمهمتنا، وحسب تقديرنا، فإن القوائم المالية للشركة الصناعية للزيوت بصفافس، الملحقة بتقريرنا، تعبر بعدالة ووضوح في كافة النواحي الجوهرية، عن المركز المالي للشركة كما في 30 سبتمبر 2017، ونتيجة نشاطها وتدقيقاتها التقديرية لسنة 2016/2017، وفقاً لنظام المحاسبة للمؤسسات المعتمد في القانون التونسي.

**4. تقرير عن المتطلبات القانونية والتنظيمية الأخرى:**

1-4- إنَّ التقلُّص المشهود من خلال مقارنة زمنيّة، في حجم نشاط الشركة لتكرير الزيوت النباتيّة المدعّمة والرّاجع أساساً إلى نظام الحصص المعتمد من طرف الديوان الوطني للزيت، يضع محلّ الشكّ فرضيّة استمراريّة الاستغلال للشركة وتواصل أنشطتها بصفة عاديّة في مستقبل منظور. الشّيء الذي يحتمّ في صورة عدم وجود حلول تضمن الاستمراريّة العاديّة النّشاط، احتساب كلفة تسريح العملة واحتساب القيم المحاسبية المترسّبة للمعدّات والمخزونات وما لا يمكن استرداده أو تثمينه، كنفقات تدرّج بحساب النّتائج.

2-4- امثالاً لمقتضيات الفقرة الأولى من الفصل 266 من مجلة الشركات التجاريّة، تحقّقنا من صحّة المعلومات التي تخصّ حسابات الشركة لسنة 2017/2016، والمضمّنة بتقرير مجلس الإدارة، ممّا لا يستوجب حسب رأينا إبداء ملاحظات خاصّة.

3-4- تطبيقاً للفصل 3 جديد من القانون عدد 117 لسنة 1994، وللفقرة الثّانية من الفصل 266 من مجلة الشركات التجاريّة، قمنا بفحص نظام الرقابة الداخليّة. وتم تقديم ملاحظتنا وتوصياتنا المتعلقة بالإجراءات الإداريّة والماليّة والمحاسبية والمعلوماتية إلى مجلس الإدارة العامّة ضمن تقرير منفرد.

4-4- تمسك الشركة بنفسها حسابات للأسهم التي تصدرها طبقاً للتشريع الجاري به العمل.

**مراقب الحسابات**

سهيل الجموسي



أريانة، في 15 مارس 2018

## التقرير المتعلق بالاتفاقات المنصوص عليها بالفصلين 200 و 475 من مجلة الشركات التجارية والخاصة بالسنة المالية 2016/2017

إلى السادة مساهمي الشركة الصناعية للزيوت بصفاقس

نقدم إليكم التقرير الخاص بالاتفاقات المنصوص عليها عملا بالفصول 200 و 475 من مجلة الشركات التجارية.

تتمثل مسؤوليتنا في التأكد من احترام الإجراءات القانونية المتعلقة بالترخيص والمصادقة على هذه الاتفاقيات أو العمليات، وكذلك عرضها الصحيح والسليم في القوائم المالية. هذا ويجدر التذكير أنه ليس من مهامنا البحث بصفة خاصة عن الوجود المحتمل لمثل هذه الاتفاقيات أو العمليات ولكنه يتعين علينا أن نعلمكم بخصائصها وشروطها الأساسية دون الحاجة إلى إبداء رأي حول جدواها وسلامة أسسها، وذلك على أساس المعلومات التي وقع مدنا بها من طرف الهياكل المختصة بالشركة وتلك التي تم التعرف عليها من خلال إجراءات التدقيق التي وقع القيام بها.

وبناءً على ما وقع إعلامنا به من طرف الهياكل المختصة، واطلاعنا على محاضر اجتماعات مجلس الإدارة، تبين لنا أنه وقع الترخيص في الحسابات الجارية والاتفاقات المبرمة، كما يلي:

### 1. عمليات مع الإدارة العامة وأعضاء المجلس:

1-1- وفقا لقرار الجلسة العامة العادية بتاريخ 30 مارس 2017 تم تسجيل بدل الحضور بقيمة صافية بلغت 2 000 دينار لكل عضو.

- 2-1- تضمنت الموازنة تقييد منحة الإمضاء المزدوج عن سنة 2016/2017 لعضو المجلس السيد منصف بوشكوة بقيمة صافية بلغت 6 000 دينار، وذلك تنفيذاً لقرار الجلسة العامة.
- 3-1- تحسّل المدير عام الشركة على مرتبات بلغ مقدارها السنوي الصافي 30 685 دينار مع زيادة بدل البنزين بقيمة 100 دينار شهرياً والهاتف.

## 2. تقييدات محاسبية تهم شركات المجمع بتاريخ 30 سبتمبر 2017:

وقع تقييد بحساب "إيرادات مرتقبة" مبلغ قدره 26 715 دينار والتمثّل في الفوائد المالية لشركات منتمية إلى المجمع والتي وقع احتسابها بنسبة 8% سنوياً.

### مراقب الحسابات

سهيل الجموسي



**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**Groupe « SIOS-ZITEX »**

Siège social : Route de Gabès km 2 Sfax

Le Groupe SIOS ZITEX publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 30 septembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 31 mars 2018. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes Mr Mohamed Chaouki ZILI.

## GROUPE SIOS ZITEX

BILANS CONSOLIDÉS ARRETÉS AU 30 SEPTEMBRE 2015 & 2014

(En Dinars Tunisiens)

ACTIFS	NOTES	30/09/2015	30/09/2014
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>Actifs immobilisés</b>		<b>6 553 102</b>	<b>6 987 869</b>
Immobilisations incorporelles		53 149	51 949
Amortissements		50 254	45 857
	<b>2.1</b>	<b>2 894</b>	<b>6 092</b>
Immobilisations corporelles		31 269 838	30 789 955
Amortissements		24 959 809	23 939 810
	<b>2.2</b>	<b>6 310 029</b>	<b>6 850 144</b>
Immobilisations financières		134 369	157 014
Provisions		15 312	109 199
	<b>2.3</b>	<b>119 056</b>	<b>47 815</b>
<b>A ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>121 122</b>	<b>83 817</b>
<b>Total des Actifs non courants</b>		<b>6 553 102</b>	<b>6 987 869</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks		15 236 969	14 226 179
Provisions		513 497	453 183
	<b>2.4</b>	<b>14 723 472</b>	<b>13 772 996</b>
Clients et comptes rattachés		2 943 371	3 224 047
Provisions		1 098 213	946 446
	<b>2.5</b>	<b>1 845 158</b>	<b>2 277 601</b>
Autres actifs courants		3 072 551	3 037 901
Provisions		541 526	374 174
	<b>2.6</b>	<b>2 531 025</b>	<b>2 663 728</b>
Placements et Autres actifs financiers		6 093 667	2 021 251
Provisions		-	-
	<b>2.7</b>	<b>6 093 667</b>	<b>2 021 251</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>2.8</b>	2 178 721	671 550
<b>Total des Actifs courants</b>		<b>27 372 043</b>	<b>21 407 127</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>33 925 145</b>	<b>28 394 996</b>

## GROUPE SIOS ZITEX

BILANS CONSOLIDES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2015 & 2014

(En Dinars Tunisiens)

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>NOTES</b>	<b>30/09/2015</b>	<b>30/09/2014</b>
Capital social	3.1	2 425 000	2 425 000
Réserves ,Résultats reportés et Autres capitaux propres		-	-
Réserves consolidés	3.2	13 970 994	16 167 156
<b>Total des capitaux propres avant résultats de l'exercice</b>		<b>16 395 994</b>	<b>18 592 156</b>
Résultat de l'exercice			-
Résultat de l'exercice consolidé	3.3	5 569 552	- 542 980
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>		<b>21 965 545</b>	<b>18 049 176</b>
<b>Intérêts des minoritaires</b>			
Parts des intérêts minoritaires dans les réserves		5 320 138	4 100 475
Parts des intérêts minoritaires dans le résultat de l'exercice		722 244	- 429 792
<b>PASSIFS</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts	3.4	-	692 714
Provisions pour risques et charges		390 216	287 200
		<b>390 216</b>	<b>979 914</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	3.5	2 813 592	2 168 734
Autres passifs courants	3.6	2 020 559	2 176 975
Concours bancaires et autres passifs financiers	3.7	692 850	1 349 514
<b>Total des passifs</b>		<b>5 917 217</b>	<b>6 675 138</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>33 925 145</b>	<b>28 394 996</b>

## GROUPE SIOS ZITEX

ETATS DE RESULTAT CONSOLIDES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2015 & 2014

(En Dinars Tunisiens)

	NOTES	30/09/2015	30/09/2014
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>34 495 873</b>	<b>15 147 446</b>
Revenus	4.1	34 341 461	15 086 342
Autres produits d'exploitation	4.2	154 412	61 104
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>28 649 477</b>	<b>15 800 081</b>
Variation des stocks de produits finis et encours	-	723 997	1 124 191
Achats d'approvisionn. et de marchandises consommés	4.3	19 604 702	7 043 407
Charges du personnel		4 352 658	3 497 055
Dotations aux amortissements et provisions	4.4	2 058 496	2 224 883
Autres charges d'exploitation		3 357 618	1 910 546
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>5 846 396</b>	<b>- 652 635</b>
Charges financières nettes	4.5	316 883	334 651
Produits de placements	4.6	267 105	196 619
Autres pertes et gains ordinaires nets		688 947	103 720
Impôts sur les sociétés		193 770	285 825
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>6 291 796</b>	<b>- 972 773</b>
<b>Part des minoritaires</b>		<b>722 244</b>	<b>- 429 792</b>
<b>Part du groupe</b>		<b>5 569 552</b>	<b>- 542 980</b>

**GROUPE SIOS ZITEX**  
**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES**  
**ARRETE AU 30/09/2015 (EXPRIME EN DINARS)**  
**MODELE DE REFERENCE**

	Notes	Exercice clos 30/09/2015	Exercice clos 30/09/2014
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>			
- Encaissements reçues des clients		34 850 804	15 029 006
- Sommes recues des stés de groupe			0
- Sommes versées au personnel et aux organismes sociaux		-3 570 798	-3 084 799
- Sommes versées aux fournisseurs		-23 283 450	-7 352 458
- Intérêts payés ou reçus		-162 270	-4 769
- Impôts payés		-735 806	-691 612
<i>FLUX DE TRES. PROVENANT DE L'EXPLOIT.</i>	<b>5.1</b>	<b>7 098 480</b>	<b>3 895 367</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
- DECAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMO. CORPORELLES ET INCORPORELLES		-450 953	-384 362
- DECAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMO. FINANCIERES		0	0
- DECAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION DE PLACEM.		-3 999 959	-2 577 199
- ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION DE PLACEM.		4 836	203 591
- ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMO. CORPORELLES ET INCORPORELLES		0	0
- ENCAISSEMENT PROVENANT DES SUBVENTIONS D'INVEST.		0	0
<i>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIV. D'INVEST.</i>	<b>5.2</b>	<b>-4 446 076</b>	<b>-2 757 970</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
- ENCAISSEMENT SUITE A L'EMISSION D'ACTIONS		400 000	0
- SUBVENTIONS RECUES		35 187	11 200
- DIVIDENDES DISTRIBUES		-231 036	-714 897
- ENCAISSEMENTS DIVIDENDES		585	360 171
- ENCAISSEMENT PROVENANT DES EMPRUNTS		0	0
- REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS		-1 335 889	-1 267 851
<i>FLUX DE TRESORERIE PROVEN.DES ACTIV.DE FINAI</i>	<b>5.3</b>	<b>-1 131 153</b>	<b>-1 611 376</b>
<i>INCIDENCES DES VAR. DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES</i>	-	590	1 521
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		1 520 662	- 472 458
TRESORERIE DEBUT DE L'EXERCICE		657 924	1 130 382
TRESORERIE FIN DE L'EXERCICE		2 178 586	657 924
		1 520 661,773	- 472 457,926
	-	0,000	-

<p style="text-align: center;"><b>NOTES AUX ETATS FINANCIERS</b> <b>Exercice clos le 30 Septembre 2015</b> <b>Montants exprimés en Dinars Tunisiens</b></p>
---

## **1. PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION**

Les états financiers consolidés du groupe Sios Zitex sont arrêtés au 30 Septembre 2015 en appliquant les dispositions et les règles prévues notamment par la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001 complétant le code des sociétés commerciales et les normes comptables relatives à la consolidation des états financiers

### **1.1 Périmètre de consolidation**

Le périmètre de consolidation comprend la Société mère et les filiales sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif

Le tableau suivant synthétise le périmètre de consolidation du groupe Sios - Zitex

<b>Sociétés</b>	<b>Pourcentage De contrôle</b>	<b>Pourcentage d'intérêt</b>
Société Industrielle Oléicole Sfaxienne (Mère)	100%	100%
Sios Distribution	100%	100%
Agro - Zitex	75%	75%
Société Africaine des huiles	99,92%	88,39%
Oli - Zitex	100%	100%
Agro Export	99,92%	75%
IMMOBILIERE ZITEX	60%	60%

Les sociétés consolidées l'ont toutes été par voie d'intégration globale, Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat

Ainsi, les opérations et transactions internes ont été éliminées pour neutraliser leurs effets

Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- \* des comptes courants entre sociétés du groupe
- \* des transactions d'achat et de vente et prestations
- \* des provisions constituées sur les titres des sociétés du groupe,
- \* des dividendes et jetons de présence servis par des sociétés du groupe

Le résultat consolidé correspond, donc, au résultat retraité de la société mère majoré de la contribution réelle (après retraitements de consolidation) des sociétés consolidées

### **1.3 Date de clôture**

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 30 Septembre 2015

Les filiales, dont l'exercice social correspond à l'année civile, ont préparé pour les besoins de la consolidation des états financiers arrêtés à la date du 30 Septembre 2015

### **1.4 Traitement de l'impôt**

Les comptes consolidés du groupe sont établis selon les règles de la méthode de l'impôt exigible L'impôt exigible est le montant des impôts sur les bénéfices payables ou recouvrables au titre de l'exercice.

### **1.5 Ecart d'acquisition**

Les écarts positifs constatés, lors de l'acquisitions des titres consolidés, entre leur prix de revient et la quote-part dans les fonds propres nets sont portés à l'actif du bilan sous la rubrique courant, aucun écart d'acquisition n'a été relevé.

## **2. NOTES SUR LE BILAN**

### **ACTIFS**

#### **2.1 Immobilisations incorporelles**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit

	<b>30/09/2015</b>	<b>30/09/2014</b>
Logiciels informatiques	53 149	51 949
Amortissements cumulés	50 254	45 857
<b>Total net</b>	<b>2 894</b>	<b>6 092</b>

#### **2.2 Immobilisations corporelles**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit

	<b>30/09/2015</b>	<b>30/09/2014</b>
Terrains	1 353 434	1 353 434
Constructions et aménagements de construction	6 801 526	6 591 085
Matériel industriel installations et outillages	21 100 440	20 683 301
Matériel de transport	1 533 659	1 530 989
MMB/ Matériel informatiques	229 075	222 528
Immobilisations en cours	251 704	408 618
<b>Total brut</b>	<b>31 269 838</b>	<b>30 789 955</b>
Amortissements cumulés	24 959 809	23 939 810
<b>Total net</b>	<b>6 310 029</b>	<b>6 850 144</b>

#### **2.3 Immobilisations financières**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit .

	<b>30/09/2015</b>	<b>30/09/2014</b>
Actions	109 599	109 599
Prêt personnel	20 910	43 555
Dépôt et cautionnement	3 860	3 860
<b>Total brut</b>	<b>134 369</b>	<b>157 014</b>
Provisions pour dépréciation d'actions	15 312	109 199
<b>Total net</b>	<b>119 056</b>	<b>47 815</b>

#### **2.4 Stocks**

Cette rubrique est ainsi détaillé

	<b>30/09/2015</b>	<b>30/09/2014</b>
Pièces de rechange/consommables	1 390 428	306 871
Produits finis, prestations et huiles	13 846 541	13 919 308

<b>Total brut</b>	<b>15 236 969</b>	<b>14 226 179</b>
Provisions pour dépréciation des Stocks	513 497	453 183
<b>Total net</b>	<b>14 723 472</b>	<b>13 772 996</b>

## 2.5 Clients et comptes rattachés

Cette rubrique est ainsi détaillé

	<b>30/09/2015</b>	<b>30/09/2014</b>
Clients ordinaires	1 824 158	2 124 079
Clients, effets à recevoir	21 000	153 523
Clients douteux	1 098 213	946 446
<b>Total brut</b>	<b>2 943 371</b>	<b>3 224 047</b>
Provisions pour dépréciation comptes clients	1 098 213	946 445,581
<b>Total net</b>	<b>1 845 158</b>	<b>2 277 601</b>

## 2.6 Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit

	<b>30/09/2015</b>	<b>30/09/2014</b>
Comptes d'Etats et débiteurs divers	849 801	334 307
Avances fournisseurs	2 222 750	2 703 594
<b>Total brut</b>	<b>3 072 551</b>	<b>3 037 901</b>
Provisions pour dépréciation Débiteurs divers	541 526	374 174
<b>Total net</b>	<b>2 531 025</b>	<b>2 663 728</b>

## 2.7 Placements et autres actifs financiers

Cette rubrique est ainsi détaillé

	<b>30/09/2015</b>	<b>30/09/2014</b>
Titres SICAV, billets de trésor et autres placements	6 093 667	2 021 251
<b>Total</b>	<b>6 093 667</b>	<b>2 021 251</b>

## 2.8 Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est ainsi détaillé :

	<b>30/09/2015</b>	<b>30/09/2014</b>
Banques	2 175 469	671 007
Caisse	3 252	543
<b>Total</b>	<b>2 178 721</b>	<b>671 550</b>

### 3.1 CAPITAL SOCIAL

Le capital social du groupe s'élève, à la date du 30 Septembre 2015, à 2 425 000 dinars correspondant au capital de la société mère SIOS ZITEX, Il est composé de 242 500 actions actions de valeur nominale 10 dinars chacune

### 3.2 RESERVES

Les réserves consolidées totalisent, à la date du 30 Septembre 2015, la somme de 13 970 994 dinars alors que la part des minoritaires dans les réserves se monte à 5 320 138 Dinars,

### 3.3 RESULTATS

Les résultats consolidés totalisent, à la date du 30 Septembre 2015, un bénéfice de 5 569 552 dinars pour l'exercice 2015/2014, contre un déficit de 542 980 dinars pour 2014/2013 La contribution de chaque société consolidée dans ces résultats est

	<u>Exercice 2014/2015</u>		<u>Exercice 2013/2014</u>	
	Part dans les Résultats Consolidés	Part des minoritaires	Part dans les Résultats Consolidés	Part des minoritaires
SIOS ZITEX	- 75 579		772 338	
AGRO ZITEX	713 533	237 857	125 254	41 753
Société Africaine des huiles	26 262		- 88 917	
SIOS DISTRIBUTION	2 455		2 859	
AGRO EXPORT	3 367 716	496 472	- 1 434 404	- 471 546
OLI ZITEX	1 552 887		105 371	
IMMOBILIERE - ZITEX	- 17 722	- 12 085	- 25 481	
<b>Total</b>	<b>5 569 552</b>	<b>722 244</b>	<b>- 542 980</b>	<b>- 429 792</b>

### PASSIFS

#### 3.4 Emprunts

Cette rubrique est ainsi détaillé

	<u>30/09/2015</u>	<u>30/09/2014</u>
Emprunts bancaires	-	692 714
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>692 714</b>

#### 3.5 Fournisseurs et comptes rattachés

Cette rubrique est ainsi détaillé

	<u>30/09/2015</u>	<u>30/09/2014</u>
Fournisseurs et comptes rattachés	2 813 592	2 168 734
<b>Total</b>	<b>2 813 592</b>	<b>2 168 734</b>

#### 3.6 Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit

	<u>30/09/2015</u>	<u>30/09/2014</u>
Clients et Crédeurs divers	2 020 559	2 176 975
<b>Total</b>	<b>2 020 559</b>	<b>2 176 975</b>

#### 3.7 Concours bancaires et autres passifs financiers

Cette rubrique se détaille ainsi

	<u>30/09/2015</u>	<u>30/09/2014</u>
Concours bancaires	692 850	1 349 514
<b>Total</b>	<b>692 850</b>	<b>1 349 514</b>

#### **4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**

##### **4.1 Revenus**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit

	<u>30/09/2015</u>	<u>30/09/2014</u>
Revenus d'exploitation	31 959 366	11 136 131
Transport et autres revenus	2 382 095	3 950 211
<b>Total</b>	<b>34 341 461</b>	<b>15 086 342</b>

##### **4.2 Autres produits d'exploitation**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit

	<u>30/09/2015</u>	<u>30/09/2014</u>
Autres produits d'exploitation	154 412	61 104
<b>Total</b>	<b>154 412</b>	<b>61 104</b>

##### **4.3 Achats d'approvisionnements et de marchandises consommés**

Cette rubrique s'analyse comme suit

	<u>30/09/2015</u>	<u>30/09/2014</u>
Achats d'approvisionnement consommés	19 604 702	7 043 407
<b>Total</b>	<b>19 604 702</b>	<b>7 043 407</b>

##### **4.4 Dotations aux amortissement et aux provisions**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/09/2015</u>	<u>30/09/2014</u>
Provisions pour risques et charges	103 016	90 000
Autres dotations(amort et prov.)	1 955 480	2 134 883
<b>Total</b>	<b>2 058 496</b>	<b>2 224 883</b>

##### **4.5 Charges financières nettes**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/09/2015</u>	<u>30/09/2014</u>
Charges financières nettes	316 883	334 651
<b>Total</b>	<b>316 883</b>	<b>334 651</b>

##### **4.7 Produits des placements**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/09/2015</u>	<u>30/09/2014</u>
Produits de placements	267 105	196 619
<b>Total</b>	<b>267 105</b>	<b>196 619</b>

#### **5. NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

##### **5.1 Flux de trésorerie provenant de l'exploitation**

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2015</u>	<u>30/09/2014</u>
Encaissements reçus des clients locaux	7 745 959	7 873 617
Encaissements reçus des clients étrangers	27 104 845	7 155 389
<b>Total</b>	<b><u>34 850 804</u></b>	<b><u>15 029 006</u></b>

\* Sommes versées aux fournisseurs

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2015</u>	<u>30/09/2014</u>
Sommes versées aux fournisseurs	23 283 450	7 352 458
<b>Total</b>	<b><u>23 283 450</u></b>	<b><u>7 352 458</u></b>

\* Sommes versées au personnel et aux organismes sociaux

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2015</u>	<u>30/09/2014</u>
Salaires et compléments de salaires versés	2 726 714	2 308 479
Déclarations sociales payées et autres	844 084	776 320
<b>Total</b>	<b><u>3 570 798</u></b>	<b><u>3 084 799</u></b>

\* Sommes versées au trésor

Cette rubrique s'analyse comme suit

	<u>30/09/2015</u>	<u>30/09/2014</u>
Déclarations fiscales mensuelles	678 389	515 386
Autres taxes	57 417	176 227
<b>Total</b>	<b><u>735 806</u></b>	<b><u>691 612</u></b>

## 5.2 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Le flux de trésorerie liés aux activités d'investissement totalise -4446075,709 dinars, qui s'agit principalement comme suit

\* Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles : 450 953 Dinars.

Ce montant correspond aux investissements réalisés par les sociétés du groupe comme suit

- SIOS ZITEX	21 073
- AGRO ZITEX :	82 514
- AGRO EXPORT	347 366

\* Décaissement provenant de l'acquisition de placements

	<u>30/09/2015</u>	<u>30/09/2014</u>
Décaiss. / cession de placements financiers	3 999 959	2 577 199
<b>Total</b>	<b><u>3 999 959</u></b>	<b><u>2 577 199</u></b>

## 5.3 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

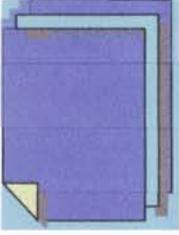
Le flux de trésorerie liés aux activités de financement totalise au 30 septembre 2015 un décaissement de 1 131 153 Dinars contre un décaissement de 1 611 376 au 30 septembre 2014 dont

\* Dividendes distribués

	<u>30/09/2015</u>	<u>30/09/2014</u>
Dividendes servis aux actionnaires du groupe	231 036	714 897
<b>Total</b>	<b><u>231 036</u></b>	<b><u>714 897</u></b>

\* Décaissements provenant des emprunts

	<u>30/09/2015</u>	<u>30/09/2014</u>
Décaissements des emprunts	1 335 889	1 267 851
<b>Total</b>	<b><u>1 335 889</u></b>	<b><u>1 267 851</u></b>



AUDIT SYSTEME MANAGEMENT ASSISTANCE

ASMA

*Société d'expertise comptable inscrite à l'ordre des experts comptables de Tunisie*

■ 26, Rue Belhassen Jerad – Tunis – Tel : 71 753177 – Fax : 71 752611 – Email : cabinet.asma@planet.tn

تونس في 15 مارس 2018

تقرير مراقب الحسابات حول القوائم المالية المجمعة  
للسنة المالية 2015/2014

مساهمي الشركة الصناعية للزيوت بصفاقس

تنفيذا لمهمّة مراقبة الحسابات المجمعة، نقدّم لعنايتكم التقرير المتعلق بالقوائم المالية المجمعة للسنة المالية 2015/2014.

قمنا بالتدقيق في القوائم المالية لمجمع "الشركة الصناعية للزيوت بصفاقس"، وهي تتضمن الموازنة وقائمة النتائج وجدول التدفقات النقدية المتعلقة بالسنة المالية 2015/2014 والايضاحات المتضمنة لمخلص لأهم الطرق المحاسبية المطبقة وايضاحات أخرى.

1- مسؤولية الادارة المتعلقة باعداد وتقديم القوائم المالية

إنّ إعداد وتقديم القوائم المالية بعدالة هي مسؤولية مجلس الإدارة، وتتضمن تلك المسؤولية :

- وضع وتطبيق ومتابعة نظام رقابة داخلي يضمن ضبط وتقديم بعدالة لقوائم مالية خالية من أخطاء جوهرية، بما فيها تلك المتأتية من الغش والخطأ،

- تحديد التقديرات المحاسبية بصفة معقولة بالقياس مع الظروف.

## 2- مسؤولية مراجع الحسابات

تتمثل مهمتنا في إبداء رأي حول القوائم المالية بالاعتماد على أعمال التدقيق. قمنا بأعمالنا طبقا للمعايير الدولية للتدقيق المطبقة في تونس. ان هذه المعايير تتطلب منا بأن نستجيب لقواعد الواجبات المهنية وأن نخطط وننفذ عمليات التدقيق لغرض الحصول على تأكيد معقول حول إذا ما كانت القوائم المالية خالية من معلومات جوهرية خاطئة. تتضمن عملية التدقيق تطبيق الاجراءات للحصول على أدلة الاثباتات المؤيدة للمبالغ والافصاحات بالقوائم المالية. ان تحديد الاجراءات يعود الى اختيار المراجع، الذي يعود اليه كذلك تقييم مخاطر وجود معلومات جوهرية غير صحيحة بالقوائم المالية. عند تحديد تلك المخاطر، يأخذ المراجع بعين الاعتبار نظام الرقابة الداخلي بالمؤسسة والمتعلق بضبط وتقديم قوائم مالية عادلة.

كما يتضمن التدقيق تقييما لمدى ملائمة الطرق المحاسبية المتبعة، ومدى معقولية التقديرات المهمة المعتمدة من طرف الادارة، وكذلك تقييم طريقة عرض البيانات المالية ككل.

بلغت نتائج المجمع بالنسبة للسنة المالية 2015/2014 أرباحا قدرها 5.569.552 دينار بعد طرح حصة أقلية ب722.244 دينار، مقابل خسائر قدرها 542.980 دينار بعد طرح حصة أقلية ب429.792 دينار بالنسبة لسنة 2014/2013.

نعتقد بأن عملية التدقيق قد وفّرت أساسا معقولا لإبداء رأينا.

### - 3 - ابداء الرأي

إعتبارا لما أوليناه من عناية في القيام بمهمّتنا وحسب رأينا فإنّ القوائم المالية المجمعة للشركة الصناعية للزيوت بصفاقس، كما هي ملحقة بتقريرنا، تمثّل بعدالة من كافّة النواحي الجوهرية، عن المركز المالي للمجمع كما في 30 سبتمبر 2015 ونتيجة نشاطه وتدفّقاته النقديّة لسنة 2014/2015، وفقا للقانون التونسي المتعلّق بنظام المحاسبة للمؤسّسات.

مراقب الحسابات

ع / شركة مراقبة النظم والتصرف والمساعدة

Société AUDIT SYSTEME  
MANAGEMENT ET ASSISTANCE  
A S M A  
Membre de l'Ordre des Experts  
Comptables de Tunisie

**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**Groupe « SIOS-ZITEX »**

Siège social : Route de Gabès km 2 Sfax

Le Groupe SIOS ZITEX publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 30 septembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 31 mars 2018. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes Mr Mohamed Chaouki ZILI

## GROUPE SIOS ZITEX

BILANS CONSOLIDES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2016 & 2015

(En Dinars Tunisiens)

ACTIFS	NOTES	30/09/2016	30/09/2015
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>Actifs immobilisés</b>		<b>5 699 363</b>	<b>6 553 102</b>
Immobilisations incorporelles		53 149	53 149
Amortissements		52 501	50 254
	<b>2.1</b>	<b>647</b>	<b>2 894</b>
Immobilisations corporelles		31 289 995	31 269 838
Amortissements		25 774 445	24 959 809
	<b>2.2</b>	<b>5 515 550</b>	<b>6 310 029</b>
Immobilisations financières		125 799	134 369
Provisions		15 312	15 312
	<b>2.3</b>	<b>110 487</b>	<b>119 056</b>
<b>A ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>72 679</b>	<b>121 122</b>
<b>Total des Actifs non courants</b>		<b>5 699 363</b>	<b>6 553 102</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks		15 515 726	15 236 969
Provisions		513 497	513 497
	<b>2.4</b>	<b>15 002 229</b>	<b>14 723 472</b>
Clients et comptes rattachés		1 602 777	2 943 371
Provisions		1 097 737	1 098 213
	<b>2.5</b>	<b>505 039</b>	<b>1 845 158</b>
Autres actifs courants		3 516 307	3 072 551
Provisions		541 526	541 526
	<b>2.6</b>	<b>2 974 781</b>	<b>2 531 025</b>
Placements et Autres actifs financiers		6 130 614	6 093 667
Provisions		-	-
	<b>2.7</b>	<b>6 130 614</b>	<b>6 093 667</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>2.8</b>	675 865	2 178 721
<b>Total des Actifs courants</b>		<b>25 288 528</b>	<b>27 372 043</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>30 987 890</b>	<b>33 925 145</b>

## GROUPE SIOS ZITEX

**BILANS CONSOLIDES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2016 & 2015**

**(En Dinars Tunisiens)**

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>NOTES</b>	<b>30/09/2016</b>	<b>30/09/2015</b>
Capital social	3.1	2 425 000	2 425 000
Réserves ,Résultats reportés et Autres capitaux propres		-	-
Réserves consolidés	3.2	19 735 187	13 970 994
<b>Total des capitaux propres avant résultats de l'exercice</b>		<b>22 160 187</b>	<b>16 395 994</b>
Résultat de l'exercice			
Résultat de l'exercice consolidé	3.3	-	5 569 552
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>		<b>21 250 618</b>	<b>21 965 545</b>
<b><u>Intérêts des minoritaires</u></b>			
Parts des intérêts minoritaires dans les réserves		5 526 862	5 320 138
Parts des intérêts minoritaires dans le résultat de l'exercice	-	223 960	722 244
<b><u>PASSIFS</u></b>			
<b><u>Passifs non courants</u></b>			
Emprunts		-	-
Provisions pour risques et charges		292 704	390 216
		<b>292 704</b>	<b>390 216</b>
<b><u>Passifs courants</u></b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	3.4	2 026 828	2 813 592
Autres passifs courants	3.5	2 102 369	2 020 559
Concours bancaires et autres passifs financiers	3.6	12 469	692 850
<b>Total des passifs</b>		<b>4 434 370</b>	<b>5 917 217</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>30 987 890</b>	<b>33 925 145</b>

0,000

## GROUPE SIOS ZITEX

ETATS DE RESULTAT CONSOLIDES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2016 & 2015

(En Dinars Tunisiens)

	NOTES	30/09/2016	30/09/2015
<b><u>Produits d'exploitation</u></b>		<b>703 603</b>	<b>34 495 873</b>
Revenus	4.1	697 413	34 341 461
Autres produits d'exploitation	4.2	6 190	154 412
<b><u>Charges d'exploitation</u></b>		<b>2 333 256</b>	<b>28 649 477</b>
Variation des stocks de produits finis et encours		123 946 -	723 997
Achats d'approvisionn. et de marchandises consommés	4.3	45 840	19 604 702
Charges du personnel		935 292	4 352 658
Dotations aux amortissements et provisions	4.4	867 814	2 058 496
Autres charges d'exploitation		360 364	3 357 618
<b><u>Résultat d'exploitation</u></b>	-	<b>1 629 652</b>	<b>5 846 396</b>
Charges financières nettes	4.5	32 410	316 883
Produits de placements	4.6	397 160	267 105
Autres pertes et gains ordinaires nets		174 493	688 947
Impôts sur les sociétés		43 120	193 770
<b><u>Résultat de l'exercice</u></b>	-	<b>1 133 529</b>	<b>6 291 796</b>
<b><u>Part des minoritaires</u></b>	-	<b>223 960</b>	<b>722 244</b>
<b><u>Part du groupe</u></b>	-	<b>909 568</b>	<b>5 569 552</b>

**GROUPE SIOS ZITEX**  
**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES**  
**ARRETE AU 30/09/2016 (EXPRIME EN DINARS)**  
**MODELE DE REFERENCE**

	Notes	Exercice clos 30/09/2016	Exercice clos 30/09/2015
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>			
- Encaissements reçues des clients		2 012 896	34 850 804
- Sommes recues des stés de groupe		-	-
- Sommes versées au personnel et aux organismes sociaux	-	1 022 501	3 570 798
- Sommes versées aux fournisseurs	-	1 558 036	23 283 450
- Intérêts payés ou reçus		284 923	162 270
- Impôts payés		250 728	735 806
<i>FLUX DE TRES. PROVENANT DE L'EXPLOIT.</i>	<b>5.1</b>	<b>533 445</b>	<b>7 098 480</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
- DECAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMO. CORPORELLES ET INCORPORELLES	-	49 087	450 953
- DECAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMO. FINANCIERES		-	-
- DECAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION DE PLACEM.	-	36 338	3 999 959
- ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION DE PLACEM.		-	4 836
- ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMO. CORPORELLES ET INCORPORELLES		-	-
- ENCAISSEMENT PROVENANT DES SUBVENTIONS D'INVEST.		-	-
<i>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIV. D'INVES</i>	<b>5.2</b>	<b>85 425</b>	<b>4 446 076</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
- ENCAISSEMENT SUITE A L'EMISSION D'ACTIONS		-	400 000
- SUBVENTIONS RECUES		-	35 187
- DIVIDENDES DISTRIBUES	-	211 468	231 036
- ENCAISSEMENTS DIVIDENDES		353	585
- ENCAISSEMENT PROVENANT DES EMPRUNTS		-	-
- REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	-	692 714	1 335 889
<i>FLUX DE TRESORERIE PROVEN.DES ACTIV.DE FINAI</i>	<b>5.3</b>	<b>903 829</b>	<b>1 131 153</b>
<i>INCIDENCES DES VAR. DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES</i>		7 508	590
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		1 515 191	1 520 662
TRESORERIE DEBUT DE L'EXERCICE		2 178 586	657 924
TRESORERIE FIN DE L'EXERCICE		663 395	2 178 586
		- 1 515 190,973	1 520 661,519
		-	0

<p><b>NOTES AUX ETATS FINANCIERS</b></p> <p><b>Exercice clos le 30 Septembre 2016</b></p> <p>Montants exprimés en Dinars Tunisiens</p>
--

## 1. PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés du groupe Sios Zitex sont arrêtés au 30 Septembre 2016 en appliquant les dispositions et les règles prévues notamment par la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001 complétant le code des sociétés commerciales et les normes comptables relatives à la consolidation des états financiers

### 1.1 Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend la Société mère et les filiales sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif

Le tableau suivant synthétise le périmètre de consolidation du groupe Sios - Zitex

Sociétés	Pourcentage De contrôle	Pourcentage d'intérêt
Société Industrielle Oléicole Sfaxienne (Mère)	100%	100%
Sios Distribution	100%	100%
Agro - Zitex	75%	75%
Société Africaine des huiles	99,92%	88,39%
Oli - Zitex	100%	100%
Agro Export	99,92%	75%
IMMOBILIERE ZITEX	60%	60%

Les sociétés consolidées l'ont toutes été par voie d'intégration globale, Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat

Ainsi, les opérations et transactions internes ont été éliminées pour neutraliser leurs effets

Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- \* des comptes courants entre sociétés du groupe.
- \* des transactions d'achat et de vente et prestations
- \* des provisions constituées sur les titres des sociétés du groupe,
- \* des dividendes et jetons de présence servis par des sociétés du groupe

Le résultat consolidé correspond, donc, au résultat retraité de la société mère majoré de la contribution réelle (après retraitements de consolidation) des sociétés consolidées

### 1.3 Date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 30 Septembre 2016

Les filiales, dont l'exercice social correspond à l'année civile, ont préparé pour les besoins de la consolidation des états financiers arrêtés à la date du 30 Septembre 2016

### 1.4 Traitement de l'impôt

Les comptes consolidés du groupe sont établis selon les règles de la méthode de l'impôt exigible. L'impôt exigible est le montant des impôts sur les bénéfices payables ou recouvrables au titre de l'exercice

## 1.5 Ecart d'acquisition

Les écarts positifs constatés, lors de l'acquisitions des titres consolidés, entre leur prix de revient et la quote-part dans les fonds propres nets sont portés à l'actif du bilan sous la rubrique courant, aucun écart d'acquisition n'a été relevé

## 2. NOTES SUR LE BILAN

### ACTIFS

#### 2.1 Immobilisations incorporelles

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit

	30/09/2016	30/09/2015
Logiciels informatiques	53 149	53 149
Amortissements cumulés	52 501	50 254
<b>Total net</b>	<b>647</b>	<b>2 894</b>

#### 2.2 Immobilisations corporelles

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit

	30/09/2016	30/09/2015
Terrains	1 353 434	1 353 434
Constructions et aménagements de construction	6 801 526	6 801 526
Matériel industriel installations et outillages	20 954 352	21 100 440
Matériel de transport	1 697 159	1 533 659
MMB/ Matériel informatiques	231 820	229 075
Immobilisations en cours	251 704	251 704
<b>Total brut</b>	<b>31 289 995</b>	<b>31 269 838</b>
Amortissements cumulés	25 774 445	24 959 809
<b>Total net</b>	<b>5 515 550</b>	<b>6 310 029</b>

#### 2.3 Immobilisations financières

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	30/09/2016	30/09/2015
Actions	109 599	109 599
Prêt personnel	12 340	20 910
Dépôt et cautionnement	3 860	3 860
<b>Total brut</b>	<b>125 799</b>	<b>134 369</b>
Provisions pour dépréciation d'actions	15 312	15 312
<b>Total net</b>	<b>110 486</b>	<b>119 056</b>

#### 2.4 Stocks

Cette rubrique est ainsi détaillé

	30/09/2016	30/09/2015
Pièces de rechange/consommables	1 808 278	1 390 428
Produits finis, prestations et huiles	13 707 448	13 846 541
<b>Total brut</b>	<b>15 515 726</b>	<b>15 236 969</b>
Provisions pour dépréciation des Stocks	513 497	513 497
<b>Total net</b>	<b>15 002 229</b>	<b>14 723 472</b>

#### 2.5 Clients et comptes rattachés

Cette rubrique est ainsi détaillé

	<b>30/09/2016</b>	<b>30/09/2015</b>
Clients ordinaires	505 039	1 824 158
Clients, effets à recevoir	-	21 000
Clients douteux	1 097 737	1 098 213
<b>Total brut</b>	<b>1 602 777</b>	<b>2 943 371</b>
Provisions pour dépréciation comptes clients	1 097 737	1 098 213
<b>Total net</b>	<b>505 039</b>	<b>1 845 158</b>

## 2.6 Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit

	<b>30/09/2016</b>	<b>30/09/2015</b>
Comptes d'Etats et débiteurs divers	1 290 177	849 801
Avances fournisseurs	2 226 130	2 222 750
<b>Total brut</b>	<b>3 516 307</b>	<b>3 072 551</b>
Provisions pour dépréciation Débiteurs divers	541 526	541 526
<b>Total net</b>	<b>2 974 781</b>	<b>2 531 025</b>

## 2.7 Placements et autres actifs financiers

Cette rubrique est ainsi détaillé

	<b>30/09/2016</b>	<b>30/09/2015</b>
Titres SICAV, billets de trésor et autres placements	6 130 614	6 093 667
<b>Total</b>	<b>6 130 614</b>	<b>6 093 667</b>

## 2.8 Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est ainsi détaillé

	<b>30/09/2016</b>	<b>30/09/2015</b>
Banques	672 381	2 175 469
Caisse	3 483	3 252
<b>Total</b>	<b>675 865</b>	<b>2 178 721</b>

## CAPITAUX PROPRES

### 3.1 CAPITAL SOCIAL

Le capital social du groupe s'élève, à la date du 30 Septembre 2016, à 2 425 000 dinars correspondant au capital de la société mère SIOS ZITEX, Il est composé de 242 500 actions actions de valeur nominale 10 dinars chacune.

### 3.2 RESERVES

Les réserves consolidées totalisent, à la date du 30 Septembre 2016, la somme de 19 735 187 dinars alors que la part des minoritaires dans les réserves se monte à 5 526 862 Dinars,

### 3.3 RESULTATS

Les résultats consolidés totalisent, à la date du 30 Septembre 2016, un déficit de

909 568 dinars pour l'exercice 2016/2015, contre un bénéfice de 5 569 552 dinars pour l'exercice 2015/2  
La contribution de chaque société consolidée dans ces résultats est :

	<b>Exercice 2015/2016</b>		<b>Exercice 2014/2015</b>	
	Part dans les Résultats Consolidés	Part des minoritaires	Part dans les Résultats Consolidés	Part des minoritaires
SIOS ZITEX	- 429 937		- 75 579	
AGRO ZITEX	- 18 523	- 6 175	713 533	237 857
Société Africaine des huiles	- 67 875		26 262	
SIOS DISTRIBUTION	3 769		2 455	
AGRO EXPORT	- 619 390	- 206 615	3 367 716	496 472
OLI ZITEX	238 769		1 552 887	
IMMOBILIERE - ZITEX	- 16 382	- 11 171	- 17 722	- 12 085
<b>Total</b>	<b>- 909 568</b>	<b>- 223 960</b>	<b>5 569 552</b>	<b>722 244</b>

## PASSIFS

### 3.4 Fournisseurs et comptes rattachés

Cette rubrique est ainsi détaillé :

	<b>30/09/2016</b>	<b>30/09/2015</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	2 026 828	2 813 592
<b>Total</b>	<b>2 026 828</b>	<b>2 813 592</b>

### 3.5 Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit

	<b>30/09/2016</b>	<b>30/09/2015</b>
Clients et Crédeurs divers	2 102 369	2 020 559
<b>Total</b>	<b>2 102 369</b>	<b>2 020 559</b>

### 3.6 Concours bancaires et autres passifs financiers

Cette rubrique se détaille ainsi :

	<b>30/09/2016</b>	<b>30/09/2015</b>
Concours bancaires	12 469	692 850
<b>Total</b>	<b>12 469</b>	<b>692 850</b>

## 4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

### 4.1 Revenus

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit

	<b>30/09/2016</b>	<b>30/09/2015</b>
Revenus d'exploitation	623 462	31 959 366
Transport et autres revenus	73 951	2 382 095
<b>Total</b>	<b>697 413</b>	<b>34 341 461</b>

### 4.2 Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2016</u>	<u>30/09/2015</u>
Autres produits d'exploitation	6 190	154 412
<b>Total</b>	<b>6 190</b>	<b>154 412</b>

#### 4.3 Achats d'approvisionnements et de marchandises consommés

Cette rubrique s'analyse comme suit

	<u>30/09/2016</u>	<u>30/09/2015</u>
Achats d'approvisionnement consommés	45 840	19 604 702
<b>Total</b>	<b>45 840</b>	<b>19 604 702</b>

#### 4.4 Dotations aux amortissement et aux provisions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit

	<u>30/09/2016</u>	<u>30/09/2015</u>
Provisions pour risques et charges	-	103 016
Autres dotations(amort.et prov )	867 814	1 955 480
<b>Total</b>	<b>867 814</b>	<b>2 058 496</b>

#### 4.5 Charges financières nettes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit

	<u>30/09/2016</u>	<u>30/09/2015</u>
Charges financières nettes	32 410	316 883
<b>Total</b>	<b>32 410</b>	<b>316 883</b>

#### 4.7 Produits des placements

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit

	<u>30/09/2016</u>	<u>30/09/2015</u>
Produits de placements	397 160	267 105
<b>Total</b>	<b>397 160</b>	<b>267 105</b>

### 5. NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

#### 5.1 Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

\* Encaissements reçus des clients

Cette rubrique s'analyse comme suit

	<u>30/09/2016</u>	<u>30/09/2015</u>
Encaissements reçus des clients locaux	603 055	17 523 129
Encaissements reçus des clients étrangers	1 409 842	27 104 845
<b>Total</b>	<b>2 012 896</b>	<b>34 850 804</b>

\* Sommes versées aux fournisseurs

Cette rubrique s'analyse comme suit

	<u>30/09/2016</u>	<u>30/09/2015</u>
Sommes versées aux fournisseurs	1 558 036	23 283 450
<b>Total</b>	<b>1 558 036</b>	<b>23 283 450</b>

\* Sommes versées au personnel et aux organismes sociaux

Cette rubrique s'analyse comme suit

	<u>30/09/2016</u>	<u>30/09/2015</u>
Salaires et compléments de salaires versés	749 974	2 726 714
Déclarations sociales payées et autres	272 527	844 084
<b>Total</b>	<b>1 022 501</b>	<b>3 570 798</b>

\* Impôts payés

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<b>30/09/2016</b>	<b>30/09/2015</b>
Déclarations fiscales mensuelles	246 956	678 389
Autres taxes	3 772	57 417
<b>Total</b>	<b>250 728</b>	<b>735 806</b>

## 5.2 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Le flux de trésorerie liés aux activités d'investissement totalise 85 425 Dinars qui s'agit principalement comme suit:

\* Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles . 49 087 Dinars.

Ce montant correspond aux investissements réalisés par les sociétés du groupe comme suit :

- SIOS ZITEX .	20 157
- AGRO EXPORT .	28 930

\* Décaissement provenant de l'acquisition de placements

	<b>30/09/2016</b>	<b>30/09/2015</b>
décaiss. / acquisition de placements	36 338	3 999 959
<b>Total</b>	<b>36 338</b>	<b>3 999 959</b>

## 5.3 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

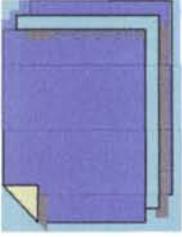
Le flux de trésorerie liés aux activités de financement totalise au 30 septembre 2016 un décaissement de 903 829 Dinars contre un décaissement de 531 153 au 30 septembre 2015 dont:

\* Dividendes distribués

	<b>30/09/2016</b>	<b>30/09/2015</b>
Dividendes servis aux actionnaires du groupe	211 468	231 036
<b>Total</b>	<b>211 468</b>	<b>231 036</b>

\* Encaissements provenant des emprunts

	<b>30/09/2016</b>	<b>30/09/2015</b>
Encaissements des emprunts	692 714	1 335 889
<b>Total</b>	<b>692 714</b>	<b>1 335 889</b>



AUDIT SYSTEME MANAGEMENT ASSISTANCE

ASMA

*Société d'expertise comptable inscrite à l'ordre des experts comptables de Tunisie*

■ 26, Rue Belhassen Jerad – Tunis – Tel : 71 753177 – Fax : 71 752611 – Email : cabinet.asma@planet.tn

تونس في 15 مارس 2018

تقرير مراقب الحسابات حول القوائم المالية المجمعة  
للسنة المالية 2016/2015

### مساهمي الشركة الصناعية للزيوت بصفاقس

تنفيذا لمهمّة مراقبة الحسابات المجمعة، نقدّم لعنايتكم التقرير المتعلق بالقوائم المالية المجمعة للسنة المالية 2016/2015.

قمنا بالتدقيق في القوائم المالية لمجمع "الشركة الصناعية للزيوت بصفاقس"، وهي تتضمن الموازنة وقائمة الإنتاج وجدول التدفقات النقدية المتعلقة بالسنة المالية 2016/2015 والايضاحات المتضمنة لمخلص لأهم الطرق المحاسبية المطبقة وايضاحات أخرى.

## 1- مسؤولية الادارة المتعلقة باعداد وتقديم القوائم المالية

إنّ إعداد وتقديم القوائم المالية بعدالة هي مسؤولية مجلس الإدارة، وتتضمن تلك المسؤولية :

- وضع وتطبيق ومتابعة نظام رقابة داخلي يضمن ضبط وتقديم بعدالة لقوائم مالية خالية من أخطاء جوهرية، بما فيها تلك المتأتية من الغش والخطأ،

- تحديد التقديرات المحاسبية بصفة معقولة بالقياس مع الظروف.

## 2- مسؤولية مراجع الحسابات

تتمثّل مهمّةنا في إبداء رأي حول القوائم المالية بالاعتماد على أعمال التدقيق. قمنا بأعمالنا طبقاً للمعايير الدولية للتدقيق المطبقة في تونس. إن هذه المعايير تتطلب منا بأن نستجيب لقواعد الواجبات المهنية وأن نخطط وننفذ عمليات التدقيق لغرض الحصول على تأكيد معقول حول إذا ما كانت القوائم المالية خالية من معلومات جوهرية خاطئة. تتضمن عملية التّدقيق تطبيق الاجراءات للحصول على أدلة الاثباتات المؤيدة للمبالغ والافصاحات بالقوائم المالية. إن تحديد الاجراءات يعود الى اختيار المراجع، الذي يعود اليه كذلك تقييم مخاطر وجود معلومات جوهرية غير صحيحة بالقوائم المالية. عند تحديد تلك المخاطر، يأخذ المراجع بعين الاعتبار نظام الرقابة الداخلي بالمؤسسة والمتعلق بضبط وتقديم قوائم مالية عادلة.

كما يتضمن التدقيق تقييماً لمدى ملائمة الطّرق المحاسبية المتّبعة، ومدى معقولية التّقديرات المهمة المعتمدة من طرف الإدارة، وكذلك تقييم طريقة عرض البيانات المالية ككل.

بلغت نتائج المجمع بالنسبة للسنة المالية 2015/2016 خسائر قدرها 909.568 دينار بعد طرح حصة أقلية بـ 223.960

دينار، مقابل أرباحا قدرها 5.569.552 دينار بعد طرح حصة أقلية ب722.244 دينار بالنسبة لسنة 2015/2014. نعتقد بأن عملية التدقيق قد وفّرت أساسا معقولا لإبداء رأينا.

### - 3 - ابداء الرأي

إعتبارا لما أوليناه من عناية في القيام بمهمّتنا وحسب رأينا فإنّ القوائم المالية المجمعة للشركة الصناعية للزيوت بصفاقس، كما هي ملحقة بتقريرنا، تمثّل بعدالة من كافّة النواحي الجوهرية، عن المركز المالي للمجمع كما في 30 سبتمبر 2016 ونتيجة نشاطه وتدفعاته النقدية لسنة 2016/2015، وفقا للقانون التونسي المتعلّق بنظام المحاسبة للمؤسّسات.

مراقب الحسابات  
ع / شركة مراقبة النظم والتصرف والمساعدة  
Société AUDIT SYSTEME  
MANAGEMENT ET ASSISTANCE  
ASMA  
Membre de l'Ordre des Experts  
Comptables de Tunisie

**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**Groupe « SIOS-ZITEX »**  
Siège social · Route de Gabès km 2 Sfax

Le Groupe SIOS ZITEX publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 30 septembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 31 mars 2018. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes Mr JAMOUSSEI Souheil

**GROUPE SIOS ZITEX**  
**BILANS CONSOLIDES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017 & 2016**  
**(En Dinars Tunisiens)**

ACTIFS	NOTES	30/09/2017	30/09/2016
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
Actifs immobilisés		5 116 960	5 699 363
Immobilisations incorporelles		53 149	53 149
Amortissements		52 901	52 501
	2.1	247	647
Immobilisations corporelles		31 389 137	31 289 995
Amortissements		26 412 696	25 774 445
	2.2	4 976 441	5 515 550
Immobilisations financières		128 849	125 799
Provisions		15 312	15 312
	2.3	113 536	110 486
<b>A ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>26 736</b>	<b>72 679</b>
<b>Total des Actifs non courants</b>		<b>5 116 960</b>	<b>5 699 363</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks		15 407 199	15 515 726
Provisions		513 497	513 497
	2.4	14 893 702	15 002 229
Clients et comptes rattachés		1 960 441	1 602 777
Provisions		1 458 018	1 097 737
	2.5	502 424	505 039
Autres actifs courants		3 468 930	3 516 307
Provisions		181 246	541 526
	2.6	3 287 684	2 974 781
Placements et Autres actifs financiers		3 599 167	6 130 614
Provisions		-	-
	2.7	3 599 167	6 130 614
Liquidités et équivalents de liquidités	2.8	1 076 756	675 865
<b>Total des Actifs courants</b>		<b>23 359 734</b>	<b>25 288 528</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>28 476 694</b>	<b>30 987 890</b>

**GROUPE SIOS ZITEX**  
**BILANS CONSOLIDES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2016 & 2015**  
**(En Dinars Tunisiens)**

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>NOTES</b>	<b>30/09/2017</b>	<b>30/09/2016</b>
Capital social	3.1	2 425 000	2 425 000
Réserves consolidés	3.2	18 718 526	19 735 187
<b>Total des capitaux propres avant résultats de l'exercice</b>		<b>21 143 526</b>	<b>22 160 187</b>
Résultat de l'exercice consolidé	3.3	-1 889 233	-909 568
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>		<b>19 254 293</b>	<b>21 250 618</b>
<b>Intérêts des minoritaires</b>			
Parts des intérêts minoritaires dans les réserves		5 524 271	5 526 862
Parts des intérêts minoritaires dans le résultat de l'exercice		-644 469	-223 960
<b><u>PASSIFS</u></b>			
<b><u>Passifs non courants</u></b>			
Emprunts		-	-
Provisions pour risques et charges		292 704	292 704
		<b>292 704</b>	<b>292 704</b>
<b><u>Passifs courants</u></b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	3.4	2 380 739	2 026 828
Autres passifs courants	3.5	1 646 284	2 102 369
Concours bancaires et autres passifs financiers	3.6	22 872	12 469
<b>Total des passifs</b>		<b>4 342 599</b>	<b>4 434 370</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>28 476 694</b>	<b>30 987 890</b>

## GROUPE SIOS ZITEX

ETATS DE RESULTAT CONSOLIDES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017 & 2016

(En Dinars Tunisiens)

	NOTES	30/09/2017	30/09/2016
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>1 701 549</b>	<b>703 603</b>
Revenus	4.1	1 698 880	697 413
Autres produits d'exploitation	4.2	2 669	6 190
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>4 737 302</b>	<b>2 333 256</b>
Variation des stocks de produits finis et encours		508 181	123 946
Achats d'approvisionn.et de marchandises consommés	4.3	537 741	45 840
Charges du personnel		2 091 272	935 292
Dotations aux amortissements et provisions	4.4	684 273	867 814
Autres charges d'exploitation		915 836	360 364
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>- 3 035 753</b>	<b>- 1 629 652</b>
Charges financières nettes	4.5	33 861	32 410
Produits de placements	4.6	326 048	397 160
Autres pertes et gains ordinaires nets		214 436	174 493
Impôts sur les sociétés		4 572	43 120
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>- 2 533 702</b>	<b>- 1 133 529</b>
<b>Part des minoritaires</b>		<b>- 644 469</b>	<b>- 223 960</b>
<b>Part du groupe</b>		<b>- 1 889 233</b>	<b>- 909 568</b>

## GROUPE SIOS ZITEX

### ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES ARRETE AU 30/09/2017 (EXPRIME EN DINARS) MODELE DE REFERENCE

	Notes	Exercice clos 30/09/2017	Exercice clos 30/09/2016
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>			
- Encaissements reçues des clients		1 270 092	2 012 896
- Sommes recues des stés de groupe			-
- Sommes versées au personnel et aux organismes sociaux	-	1 929 528	1 022 501
- Sommes versées aux fournisseurs	-	1 287 126	1 558 036
- Intérêts payés ou reçus		266 427	284 923
- Sommes versées à l'Etat	-	236 035	250 728
<i>FLUX DE TRES. PROVENANT DE L'EXPLOIT.</i>	<b>5.1</b>	<b>- 1 916 170</b>	<b>- 533 445</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
- DECAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMO. CORPORELLES ET INCORPORELLES	-	88 869	49 087
- DECAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMO. FINANCIERES		-	-
- DECAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION DE PLACEM.	-	82 040	36 338
- ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION DE PLACEM.		2 617 212	-
- ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMO. CORPORELLES ET INCORPORELLES		-	-
- ENCAISSEMENT PROVENANT DES SUBVENTIONS D'INVEST.		-	-
<i>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIV. D'INVEST.</i>	<b>5.2</b>	<b>2 446 303</b>	<b>- 85 425</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
- ENCAISSEMENT SUITE A L'EMISSION D'ACTIONS		-	-
- SUBVENTIONS RECUES		4 627	-
- DIVIDENDES DISTRIBUES	-	144 502	211 468
- ENCAISSEMENTS DIVIDENDES		353	353
- ENCAISSEMENT PROVENANT DES EMPRUNTS		-	-
- REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS		-	692 714
<i>FLUX DE TRESORERIE PROVEN.DES ACTIV.DE FINAN.</i>	<b>5.3</b>	<b>- 139 522</b>	<b>- 903 829</b>
<i>INCIDENCES DES VAR. DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES</i>			
	-	121	7 508
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		<b>390 490</b>	<b>- 1 515 191</b>
<hr/>			
TRESORERIE DEBUT DE L'EXERCICE		663 395	2 178 586
TRESORERIE FIN DE L'EXERCICE		1 053 884	663 395

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 30 Septembre 2017

Montants exprimés en Dinars Tunisiens

### 1. PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés du groupe Sios Zitex sont arrêtés au 30 Septembre 2017 en appliquant les dispositions et les règles prévues notamment par la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001 complétant le code des sociétés commerciales et les normes comptables relatives à la consolidation des états financiers

#### 1.1 Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend la Société mère et les filiales sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif

Le tableau suivant synthétise le périmètre de consolidation du groupe Sios - Zitex .

Sociétés	Pourcentage De contrôle	Pourcentage d'intérêt
Société Industrielle Oléicole Sfaxienne (Mère)	100%	100%
Sios Distribution	100%	100%
Agro - Zitex	75%	75%
Société Africaine des huiles	99,92%	88 39%
Oli - Zitex	100%	100%
Agro Export	99,92%	75%
IMMOBILIERE ZITEX	60%	60%

Les sociétés consolidées l'ont toutes été par voie d'intégration globale, Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Ainsi, les opérations et transactions internes ont été éliminées pour neutraliser leurs effets.

Ces éliminations opérées ont principalement porté sur

- \* des comptes courants entre sociétés du groupe
- \* des transactions d'achat et de vente et prestations.
- \* des provisions constituées sur les titres des sociétés du groupe,
- \* des dividendes et jetons de présence servis par des sociétés du groupe

Le résultat consolidé correspond, donc, au résultat retraité de la société mère majoré de la contribution réelle (après retraitements de consolidation) des sociétés consolidées.

### 1.3 Date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 30 Septembre 2017

Les filiales, dont l'exercice social correspond à l'année civile, ont préparé pour les besoins de la consolidation des états financiers arrêtés à la date du 30 Septembre 2017.

### 1.4 Traitement de l'impôt

Les comptes consolidés du groupe sont établis selon les règles de la méthode de l'impôt exigible. L'impôt exigible est le montant des impôts sur les bénéfices payables ou recouvrables au titre de l'exercice.

### 1.5 Ecart d'acquisition

Les écarts positifs constatés, lors de l'acquisition des titres consolidés, entre leur prix de revient et la quote-part dans les fonds propres nets sont portés à l'actif du bilan sous la rubrique courant, aucun écart d'acquisition n'a été relevé

## 2. NOTES SUR LE BILAN

### ACTIFS

#### 2.1 Immobilisations incorporelles

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>
Logiciels informatiques	53 149	53 149
Amortissements cumulés	52 901	52 501
<b>Total net</b>	<b><u>247</u></b>	<b><u>647</u></b>

#### 2.2 Immobilisations corporelles

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>
Terrains	1 353 434	1 353 434
Constructions et aménagements de construction	6 802 888	6 801 526
Matériel industriel installations et outillages	21 047 219	20 954 852
Matériel de transport	1 696 660	1 696 660
MMB/ Matériel informatiques	237 232	231 820
Immobilisations en cours	251 704	251 704
<b>Total brut</b>	<b><u>31 389 137</u></b>	<b><u>31 289 995</u></b>
Amortissements cumulés	26 412 696	25 774 445
<b>Total net</b>	<b><u>4 976 441</u></b>	<b><u>5 515 550</u></b>

## 2.3 Immobilisations financières

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>
Actions/ obligations	108 599	109 599
Prêt personnel	16 390	12 340
Dépôt et cautionnement	3 860	3 860
<b>Total brut</b>	<b>128 849</b>	<b>125 799</b>
Provisions pour dépréciation d'actions	15 312	15 312
<b>Total net</b>	<b>113 536</b>	<b>110 487</b>

## 2.4 Stocks

Cette rubrique est ainsi détaillé

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>
Pièces de rechange/consommables	1 206 717	1 808 278
Produits finis, prestations et huiles	14 200 482	13 707 448
<b>Total brut</b>	<b>15 407 199</b>	<b>15 515 726</b>
Provisions pour dépréciation des Stocks	513 497	513 497
<b>Total net</b>	<b>14 893 702</b>	<b>15 002 229</b>

## 2.5 Clients et comptes rattachés

Cette rubrique est ainsi détaillé

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>
Clients ordinaires	502 424	505 039
Clients, effets à recevoir	-	-
Clients douteux	1 458 018	1 097 737
<b>Total brut</b>	<b>1 960 441</b>	<b>1 602 777</b>
Provisions pour dépréciation comptes clients	1 458 018	1 097 737
<b>Total net</b>	<b>502 424</b>	<b>505 039</b>

## 2.6 Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>
Comptes d'Etats et débiteurs divers	1 253 832	1 290 177
Avances fournisseurs	2 215 099	2 226 130
<b>Total brut</b>	<b>3 468 930</b>	<b>3 516 307</b>
Provisions pour dépréciation Débiteurs divers	181 246	541 526
<b>Total net</b>	<b>3 287 684</b>	<b>2 974 781</b>

## 2.7 Placements et autres actifs financiers

Cette rubrique est ainsi détaillé

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>
Titres SICAV, billets de trésor et autres placements	3 599 167	6 130 614
<b>Total</b>	<b>3 599 167</b>	<b>6 130 614</b>

## 2.8 Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est ainsi détaillé

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>
Banques	1 073 700	672 381
Caisse	3 057	3 483
<b>Total</b>	<b>1 076 756</b>	<b>675 865</b>

## CAPITAUX PROPRES

### 3.1 CAPITAL SOCIAL

Le capital social du groupe s'élève, à la date du 30 Septembre 2017, à 2 425 000 dinars correspondant au capital de la société mère SIOS ZITEX, Il est composé de 242 500 actions actions de valeur nominale 10 dinars chacune.

### 3.2 RESERVES

Les réserves consolidées totalisent, à la date du 30 Septembre 2017, la somme de 18 718 526 dinars alors que la part des minoritaires dans les réserves se monte à 5 524 271 Dinars

### 3.3 RESULTATS

Les résultats consolidés totalisent, à la date du 30 Septembre 2017, un déficit de 1 889 233 dinars pour l'exercice 2017/2016, contre un déficit de 909 568 dinars pour l'exercice 2016/2015  
La contribution de chaque société consolidée dans ces résultats est

	<u>Exercice 2016/2017</u>		<u>Exercice 2015/2016</u>	
	Part dans les Résultats Consolidés	Part des minoritaires	Part dans les Résultats Consolidés	Part des minoritaires
SIOS ZITEX	-209 196		-429 937	
AGRO ZITEX	-722 905	-240 981	-18 523	-6 175
Société Africaine des huiles	-47 041		-67 875	
SIOS DISTRIBUTION	-5 833		3 769	
AGRO EXPORT	-1 174 400	-391 754	-619 390	-206 615
OLI ZITEX	287 718		238 769	
IMMOBILIERE - ZITEX	-17 577	-11 734	-16 382	-11 171
<b>Total</b>	<b>-1 889 233</b>	<b>-644 469</b>	<b>-909 568</b>	<b>-223 960</b>

## PASSIFS

### 3.4 Fournisseurs et comptes rattachés

Cette rubrique est ainsi détaillé

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>
Fournisseurs et comptes rattachés	2 380 739	2 026 828
<b>Total</b>	<b>2 380 739</b>	<b>2 026 828</b>

### 3.5 Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit .

	<u>29/09/2016</u>	<u>30/09/2016</u>
Clients et Crédeurs divers	1 646 284	2 102 369
<b>Total</b>	<b>1 646 284</b>	<b>2 102 369</b>

### 3.6 Concours bancaires et autres passifs financiers

Cette rubrique se détaille ainsi

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>
Concours bancaires	22 872	12 469
<b>Total</b>	<b>22 872</b>	<b>12 469</b>

#### **4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**

##### **4.1 Revenus**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>
Revenus d'exploitation	1 613 027	623 462
Transport et autres revenus	85 854	73 951
<b>Total</b>	<b>1 698 880</b>	<b>697 413</b>

##### **4.2 Autres produits d'exploitation**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>
Autres produits d'exploitation	2 669	6 190
<b>Total</b>	<b>2 669</b>	<b>6 190</b>

##### **4.3 Achats d'approvisionnements et de marchandises consommés**

Cette rubrique s'analyse comme suit

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>
Achats d'approvisionnement consommés	537 741	45 840
<b>Total</b>	<b>537 741</b>	<b>45 840</b>

##### **4.4 Dotations aux amortissement et aux provisions**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>
Provisions pour risques et charges	-	-
Autres dotations(amort.et prov )	684 273	867 814
<b>Total</b>	<b>684 273</b>	<b>867 814</b>

#### 4.5 Charges financières nettes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit .

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>
Charges financières nettes	33 861	32 410
<b>Total</b>	<b>33 861</b>	<b>32 410</b>

#### 4.7 Produits des placements

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>
Produits de placements	326 048	397 160
<b>Total</b>	<b>326 048</b>	<b>397 160</b>

### 5. NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

#### 5.1 Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

##### \* Encaissements reçus des clients

Cette rubrique s'analyse comme suit

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>
Encaissements reçus des clients locaux	1 219 994	603 055
Encaissements reçus des clients étrangers	50 099	1 409 842
<b>Total</b>	<b>1 270 092</b>	<b>2 012 896</b>

##### \* Sommes versées aux fournisseurs

Cette rubrique s'analyse comme suit

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>
Sommes versées aux fournisseurs	1 287 126	1 558 036
<b>Total</b>	<b>1 287 126</b>	<b>1 558 036</b>

##### \* Sommes versées au personnel et aux organismes sociaux

Cette rubrique s'analyse comme suit .

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>
Salaires et compléments de salaires versés	1 612 862	749 974
Déclarations sociales payées et autres	316 666	272 527
<b>Total</b>	<b>1 929 528</b>	<b>1 022 501</b>

أريانة، في 15 مارس 2018

## تقرير مراقب الحسابات حول القوائم المالية للمجموعة

السنة المالية 2016/2017

إلى السادة مساهمي الشركة الصناعية للزيوت بصفاقس

تبعاً لمهمة مراقبة الحسابات المجموعة، نقدّم لكم فيما يلي تقريرنا المتعلّق بالقوائم الماليّة المجموعة للسنة المحاسبية 2016/2017 الممتدّة من غرة أكتوبر 2016 إلى غاية 30 سبتمبر 2017. حيث قمنا بإجراء تدقيق للقوائم الماليّة لمجمع الشركة الصناعيّة للزيوت بصفاقس، للسنة المحاسبية 2016/2017 والمعدّة من طرف مجلس الإدارة، والمتكوّنة من الموازنة وقائمة النتائج وجدول التدفقات النقدية وكذلك ملخّص للسياسات المحاسبية المعتمدة وغيرها من الإيضاحات.

1. مسؤولية الإدارة في إعداد وعرض القوائم المالية:

مجلس الإدارة هو المسؤول عن إعداد وعرض القوائم المالية عرضاً عادلاً وواضحاً وفقاً لنظام المحاسبة للمؤسسات بالبلاد التونسية. تتضمّن هذه المسؤولية تصميم، تنفيذ ومتابعة منظومة رقابة داخلية تضمن إعداد وعرض القوائم المالية بعدالة ووضوح، خالية من أية تحريفات جوهرية ومؤثّرة بما فيها تلك المتأتية من الغشّ والخطأ. ومجلس الإدارة هو مسؤول كذلك عن اختيار السياسات المحاسبية وضبط التقديرات الملائمة للظروف.

مسؤولية مراقب الحسابات:

تنحصر مسؤولية مراقب الحسابات في إبداء رأي مستقلّ حول القوائم المالية معتمداً في ذلك أعمال التدقيق والمراجعة. وقد قمنا بأعمالنا طبقاً للمعايير الدوليّة للتدقيق المعتمدة من طرف هيئة الخبراء المحاسبين بالبلاد التونسية، والمطبّقة في تونس.

وتتطلب هذه المعايير الالتزام بقواعد الواجبات والسلوكيات المهنية، وتخطيط وتنفيذ أعمال التدقيق بهدف الحصول على تأكيد مناسب ومعقول بخلو القوائم المالية من أخطاء جوهرية ومؤثرة.

وتتضمن عملية التدقيق أداء إجراءات للحصول على أدلة مراجعة بشأن القيم والإفصاحات المضمنة بالقوائم المالية. وتعتمد الإجراءات التي تم اختيارها على التقدير المهني للمراقب ويشمل ذلك تقييم مخاطر التحريف الجوهري والمؤثر في القوائم المالية سواء الناتج عن الغش أو الخطأ. ولدى تقييم هذه المخاطر يضع المراقب في اعتباره منظومة الرقابة الداخلية ذات الصلة بقيام المؤسسة بإعداد القوائم المالية والعرض العادل والواضح لها وذلك لتصميم إجراءات مراجعة مناسبة للظروف. وتشمل عملية المراجعة أيضا تقييم مدى ملائمة السياسات المحاسبية والتقديرات المحاسبية الهامة المعتمدة من طرف مجلس الإدارة وكذا سلامة العرض الذي قدمت به القوائم المالية.

وإننا نرى أن ما قمنا به من تدقيق يعد أساسا مناسباً ومعقولاً لإبداء رأينا على القوائم المالية.

## 2. إبداء الرأي:

على ضوء العناية المبذولة أثناء القيام بمهمتنا، وحسب تقديرنا، فإن القوائم المالية المجمعة للشركة الصناعية للزيوت بصفافس، الملحقة بتقريرنا، تعبر بعدالة ووضوح في كافة النواحي الجوهرية، عن المركز المالي للمجمع كما في 30 سبتمبر 2017، ونتيجة نشاطه وتدقيقاته النقدية لسنة 2016/2017، وفقاً لنظام المحاسبة للمؤسسات المعتمد في القانون التونسي.

## مراقب الحسابات

سهيل الجموسي  
مراقب حسابات

## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**

#### **PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF**

Siège social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis -

La société Placements de Tunisie SICAF publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 12 avril 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Walid BEN SALAH (FINOR).

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

### ACTIFS

(Montants exprimés en dinars)

ACTIFS	<u>Notes</u>	<b>31 Décembre</b>	
		<u>2017</u>	<u>2016</u>
<b><u>Actifs non courants</u></b>			
Immobilisations financières	3	9 262 540	9 262 540
<b><u>Total des actifs immobilisés</u></b>		<b>9 262 540</b>	<b>9 262 540</b>
<b><u>Total des actifs non courants</u></b>		<b>9 262 540</b>	<b>9 262 540</b>
<b><u>Actifs courants</u></b>			
Placements et autres actifs financiers		6 388 706	5 893 600
Moins : provisions		(256 953)	(188 832)
	4	6 131 753	5 704 768
Autres actifs courants	5	133 998	597 990
Liquidités et équivalents de liquidités		8 769	30 223
<b><u>Total des actifs courants</u></b>		<b>6 274 520</b>	<b>6 332 981</b>
<b><u>Total des actifs</u></b>		<b>15 537 060</b>	<b>15 595 521</b>

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

### CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<b>31 Décembre</b>	
		<b><u>2017</u></b>	<b><u>2016</u></b>
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
<b><u>Capitaux propres</u></b>			
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserves		2 713 591	2 713 591
Résultats reportés		827 428	699 946
<b><u>Total capitaux propres</u></b>		<b>13 541 019</b>	<b>13 413 537</b>
<b><u>avant résultat de l'exercice</u></b>			
Résultat net de la période		1 950 650	2 127 482
<b><u>Total capitaux propres</u></b>	6	<b>15 491 669</b>	<b>15 541 019</b>
<b><u>avant affectation</u></b>			
<b><u>Passifs courants</u></b>			
Autres passifs courants	7	45 391	54 502
<b><u>Total des passifs courants</u></b>		<b>45 391</b>	<b>54 502</b>
<b><u>Total des passifs</u></b>		<b>45 391</b>	<b>54 502</b>
<b><u>Total des capitaux propres et des passifs</u></b>		<b>15 537 060</b>	<b>15 595 521</b>

# ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u>	
		<u>2017</u>	<u>2016</u>
<b><u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u></b>			
Revenus des titres - droit de propriété	8	1 826 681	1 608 881
Produits nets sur cessions de titres	9	392 511	550 324
Reprises sur provisions	4	29 544	197 947
<b><i>Total des produits d'exploitation</i></b>		<b>2 248 736</b>	<b>2 357 152</b>
 <b><u>CHARGES D'EXPLOITATION</u></b>			
Autres charges d'exploitation	10	195 864	211 320
Dotations aux amortissements et aux provisions	11	97 665	10 737
<b><i>Total des charges d'exploitation</i></b>		<b>293 529</b>	<b>222 057</b>
 <b><i>Résultat d'exploitation</i></b>		<b>1 955 207</b>	<b>2 135 095</b>
Charges financières nettes		(2)	(38)
Autres gains ordinaires		-	1 795
Autres pertes ordinaires		(55)	-
<b><i>Résultat des activités ordinaires (avant impôt)</i></b>		<b>1 955 150</b>	<b>2 136 852</b>
Contribution conjoncturelle exceptionnelle		-	(5 000)
Impôt sur les sociétés	12	(4 500)	(4 370)
<b><i>Résultat des activités ordinaires (après impôt)</i></b>		<b>1 950 650</b>	<b>2 127 482</b>
 <b><u>Résultat de la période</u></b>		<b>1 950 650</b>	<b>2 127 482</b>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en Dinars)

	Notes	31 Décembre	
		2017	2016
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u></b>			
Encaissements provenant de la cession de titres	13	3 045 185	3 163 562
Dividendes et intérêts encaissés	14	2 286 173	1 386 097
<b><u>Total des encaissements d'exploitation</u></b>		<b><u>5 331 358</u></b>	<b><u>4 549 659</u></b>
Décaissements pour achats de titres	13	3 156 831	2 332 085
Distributions de dividendes	15	1 999 946	1 999 946
Jetons de présence		14 400	21 600
Autres décaissements		181 635	173 501
<b><u>Total des décaissements d'exploitation</u></b>		<b><u>5 352 812</u></b>	<b><u>4 527 132</u></b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'EXPLOITATION</u></b>		<b><u>(21 454)</u></b>	<b><u>22 527</u></b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT</u></b>			
Encaissements provenant des cessions des immobilisations corporelles		-	36 610
Décaissements provenant des acquisitions des immobilisations financières		-	(1 069)
<b><u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'INVESTISSEMENT</u></b>		<b><u>-</u></b>	<b><u>35 541</u></b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b><u>(21 454)</u></b>	<b><u>58 068</u></b>
<b>TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE</b>		<b><u>30 223</u></b>	<b><u>(27 845)</u></b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</b>		<b><u>8 769</u></b>	<b><u>30 223</u></b>

## **Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La société « Placements de Tunisie » a été créée en Décembre 1948 avec un capital initial de D : 18.000.

Ce capital a connu plusieurs augmentations successives, soit par attribution d'actions gratuites, soit par souscription en numéraire. Il s'élève actuellement à D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune et libérées en totalité.

La société a été transformée en 1989 en société d'investissement à capital fixe. Elle est ainsi régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988, sur les sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par la loi n°92-113 du 23 Novembre 1992, la loi n°95-87 du 30 Octobre 1995 et la loi n° 2001- 83 du 24 juillet 2001, la loi n°2001-91 du 7 août 2001 et la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières et peut effectuer des opérations connexes et compatibles avec cet objet.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun.

## **Note 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes et méthodes les plus significatifs, retenus pour la préparation des états financiers, se résument comme suit :

### **2.1- Immobilisations financières**

Cette rubrique se compose essentiellement des placements à long terme.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance.

Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, donnent lieu à la constatation de provision. Les plus-values ne sont pas constatées.

### 2.2- Placements et autres actifs financiers

Cette rubrique est constituée par les placements à court terme.

Un placement à court terme est un placement que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

Toutefois, le fait de détenir un tel placement pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, son classement parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaire, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme, afin de constater toute dépréciation éventuelle.

### 2.3- Cession des placements et des droits attachés

En cas de cession d'un placement, la différence entre la valeur comptable et le produit de la vente, net des charges, est portée en résultat.

### 2.4- Revenus des placements

Les revenus des placements englobent principalement les dividendes, et les intérêts. Ils sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

**Note 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Les immobilisations financières s'élevaient au 31 Décembre 2017 à D : 9.262.540 contre le même solde à l'issue de l'exercice précédent et s'analysent comme suit :

<u>Titre</u>	<u>Nombre</u>	<u>Coût moyen Unitaire</u>	<u>Valeur comptable</u>
• ASTREE	496 428	13,387	6 645 469
• COTUSAL	13 924	119,262	1 660 604
• Air liquide	31 477	30,378	956 198
• ASTREE DA CP 27	40	2,500	100
• Nouveaux emballages tunisiens	2	84,500	169
<u>Total</u>			<u>9 262 540</u>

**Note 4 : PLACEMENTS & AUTRES ACTIFS FINANCIERS**

Le solde de cette rubrique, net de provisions, s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 6.131.753, et se détaille comme suit:

<u>Titre</u>	<u>Nombre</u>	<u>Coût moyen Unitaire</u>	<u>Valeur comptable</u>
• UBCI	27 755	16,742	464 674
• ATTJARI BANK	10 000	17,178	171 781
• UIB	10 000	12,153	121 530
• Monoprix	80 000	7,659	612 682
• SITEX	3 682	22,451	82 664
• SICAV- RENDEMENT	32 018	102,777	3 290 714
• SACEM	10 000	0,172	1 720
• Société de Gestion des exportations	100	100,000	10 000
• Libya Oil Tunisie	231	119,606	27 629
• SPDIT SICAF	47 985	5,999	287 864
• CARTHAGE CEMENT	92 000	3,283	302 001
• ARTES	91 000	7,176	653 038
• ENNAKL AUTOMOBILES	16 500	9,244	152 533
• POULINA GROUP HOLDING	12 000	6,648	79 776
• Société TFT	1	100,000	100
• One tech	20 000	6,500	130 000
<u>Total brut</u>			<u>6 388 706</u>
• Provisions pour dépréciation des titres		(A)	(256 953)
<u>Total net</u>			<u>6 131 753</u>

Les principaux mouvements enregistrés sur ce compte se résument comme suit :

<u>Solde au 31/12/2016</u>		<u>5 704 768</u>
<u>Achats</u>		<u>3 156 831</u>
* SICAV RENDEMENT	3 156 831	
<u>Ventes</u>		<u>(2 685 387)</u>
* One Tech	(120 252)	
* Monoprix	(153 180)	
* ATTJARI Bank	(154 611)	
* UBCI	(129 081)	
* UIB	(43 265)	
* SICAV RENDEMENT	(2 084 998)	
<u>Plus-value latente sur titres SICAV Rendement</u>		<u>23 662</u>
<u>Dotations aux provisions</u>		<u>(97 665)</u>
<u>Reprises sur provisions</u>		<u>29 544</u>
<u>Solde au 31/12/2017</u>		<u>6 131 753</u>

(A): Le compte provisions pour dépréciation de titres s'analyse comme suit :

<u>Titres</u>	<u>Solde au</u> <u>31/12/2016</u>	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>	<u>Solde au</u> <u>31/12/2017</u>
• SITEX	67 752	-	8 100	59 652
• SACEM	1 720	-	-	1 720
• Société de gestion des exportations	10 000	-	-	10 000
• ARTES	1	97 665	1	97 665
• POULINA GROUP HOLDING	1 019	-	1 019	-
• CARTHAGE CEMENT	108 340	-	20 424	87 916
<u>Total provisions</u>	<u>188 832</u>	<u>97 665</u>	<u>29 544</u>	<u>256 953</u>

#### Note 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 133.998, contre D : 597.990 à l'issue de l'exercice 2016 et se détaille comme suit:

		<u>2017</u>	<u>2016</u>
• Etat, excédent d'impôt à reporter	( voir note 12)	133 998	138 498
• Compte d'attente		272	272
• Produits à recevoir		-	459 492
	<u>Total</u>	<u>134 270</u>	<u>598 262</u>
• Provision sur compte d'attente		(272)	(272)
	<u>Total</u>	<u>133 998</u>	<u>597 990</u>

#### Note 6 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>2017</u>	<u>2016</u>
• Capital social	( A )	10 000 000	10 000 000
• Réserve légale	( B )	1 000 000	1 000 000
• Prime d'émission		340 000	340 000
• Autres réserves		1 373 591	1 373 591
• Résultats reportés		827 428	699 946
	<u>Total</u>	<u>13 541 019</u>	<u>13 413 537</u>
Résultat net de l'exercice	▼ ( 1 )	1 950 650	2 127 482
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	( C )	<u>15 491 669</u>	<u>15 541 019</u>
Nombre d'actions	▼ ( 2 )	1 000 000	1 000 000
Résultat par action ( 1 ) / ( 2 )		1,951	2,127

( A ) Au 31 Décembre 2017, le capital social est de D: 10.000.000 composé de 1.000.000 actions d'une valeur nominale de D: 10 chacune et libérées en totalité

( B ) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social, cette réserve ne peut pas faire

( C ) Voir tableau de mouvements ci-joint :

## TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<u>Solde au 31 Décembre 2015</u>	10 000 000	1 000 000	340 000	1 373 591	1 029 403	1 670 543	15 413 537
Affectations approuvées par l'AGO du 13 Avril 2016					1 670 543	(1 670 543)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2015					(2 000 000)		(2 000 000)
Résultat de la période close le 31 Décembre 2016						2 127 482	2 127 482
<u>Solde au 31 Décembre 2016</u>	10 000 000	1 000 000	340 000	1 373 591	699 946	2 127 482	15 541 019
Affectations approuvées par l'AGO du 22 Mars 2017					2 127 482	(2 127 482)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2016					(2 000 000)		(2 000 000)
Résultat de la période close le 31 Décembre 2017						1 950 650	1 950 650
<u>Solde au 31 Décembre 2017</u>	10 000 000	1 000 000	340 000	1 373 591	827 428	1 950 650	15 491 669

**Note 7 : AUTRES PASSIFS COURANTS**

Les autres passifs courants s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 45.391 , contre D : 54.502, au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
• Etat, retenues à la source	4 475	4 500
• Etat, TCL à payer	327	2 071
• Actionnaires dividendes à payer	597	543
• Contribution conjoncturelle exceptionnelle	-	5 000
• Charges à payer	39 992	42 388
<u>Total</u>	<u>45 391</u>	<u>54 502</u>

**Note 8 : REVENUS DES TITRES - DROITS DE PROPRIETE**

Les revenus des titres englobent les dividendes constatés relatifs aux différents titres composant le portefeuille de la société.

Ils s'élèvent en 2017 à D : 1.826.681 , contre D : 1.608.881, en 2016.

Ils se détaillent, par titre, comme suit :

<u>Titre</u>	<u>Nombre de coupons</u>	<u>Dividende par action</u>	<u>Dividendes</u>
• ASTREE	330 952	2,200	728 094
• AIR LIQUIDE	30 494	3,700	112 828
• COTUSAL	13 924	52,000	724 048
• SICAV - RENDEMENT	25 153	3,695	92 940
• SPDIT	47 985	0,550	26 392
• ARTES	91 000	0,520	47 320
• ATTJARI BANK	19 000	2,000	38 000
• ENNAKL AUTOMOBILES	16 500	0,650	10 725
• ONE TECH	38 500	0,260	10 010
• PGH	12 000	0,280	3 360
• UBCI	35 465	0,700	24 826
• UIB	13 560	0,600	8 135
• NOUVEAUX EMBALLAGES TUNISIENS	2	1,500	3
<u>Total</u>			<u>1 826 681</u>

**Note 9 : PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE TITRES**

Cette rubrique englobe les plus ou moins-values réalisées sur les cessions de titres, effectuées au cours de l'exercice 2017.

Le solde des plus ou moins-values s'élève, au 31 Décembre 2017 à D: 392.511 , contre D: 550.324 à l'issue de l'exercice précédent.

Il se détaille, par titre, comme suit :

<u>Titres</u>	<u>Plus ou (moins) values réalisées</u>
• Attijari Bank	168 165
• One tech	113 380
• Monoprix	62 494
• UIB	37 746
• UBCI	40 540
• SICAV-RENDEMENT	(53 476)
<u>Sous-Total</u>	<u>368 849</u>
• <u>Plus values-latentes sur titres SICAV-RENDEMENT</u>	<u>23 662</u>
<u>Total</u>	<u>392 511</u>

Note 10 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique s'élève en 2017 à D : 195.864 , contre D : 211.320, en 2016.

Il se détaille comme suit :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
• Location	9 036	8 606
• Services extérieurs, marché financier	10 143	10 052
- CMF	<i>1 700</i>	
- STICODEVAM	<i>6 083</i>	
- BVMT	<i>2 360</i>	
• Rémunérations d'intermédiaires & honoraires	22 162	28 891
• Publicité, publications, relations publiques	5 762	9 076
• Frais de garde	55 235	64 099
• Jetons de présence	24 000	24 000
• Frais d'opérations sur titres	2 915	3 183
• Impôts & taxes	5 414	5 137
• Frais de gestion Banque de Tunisie	60 240	57 372
• Autres charges	957	904
<u>Total</u>	<u>195 864</u>	<u>211 320</u>

Note 11 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
• Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	-	5 803
• Provisions pour dépréciation des titres	97 665	4 934
	<i>( cf. note 4 )</i>	
<u>Total</u>	<u>97 665</u>	<u>10 737</u>

**Note 12 : IMPOT SUR LES SOCIETES**

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2017, s'élève à D : 4.500 contre D : 4.370 au 31 Décembre 2016. Il est déterminé comme suit :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<b><u>Résultat comptable avant impôt</u></b>	<b>1 955 150</b>	<b>2 131 852</b>
<b><u>Réintégrations</u></b>		
* Provisions pour dépréciation des titres	97 665	4 934
* Plus-values latentes nettes sur titres SICAV, constatées à la clôture de l'exercice précédent	658 247	635 147
* Moins-values réalisées sur SICAV-RENDEMENT après distribution des dividendes	54 240	49 083
* Pénalités fiscales	55	-
* Contribution conjoncturelle Exceptionnelle	-	5 000
<b><u>Déductions</u></b>		
* Reprise sur provisions pour titres	<u>(29 544)</u>	<u>(197 947)</u>
* Plus-values latentes nettes sur titres SICAV, constatées à la clôture de l'exercice en cours	<u>(681 909)</u>	<u>(658 247)</u>
* Plus-values sur cessions des titres cotés	<u>(422 325)</u>	<u>(553 316)</u>
* Dividendes des actions	<u>(1 631 579)</u>	<u>(1 416 506)</u>
<b><u>Résultat fiscal avant provision</u></b>	<b>-</b>	<b>-</b>
* Déduction des provisions pour dépréciation des titres	-	-
<b><u>Résultat imposable</u></b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b><u>Impôt sur les Sociétés</u></b>	<b><u>4 500</u></b>	<b><u>4 370</u></b>
<b><u>A imputer</u></b>		
* Excédent d'impôt antérieur	<u>(138 498)</u>	<u>(142 868)</u>
* Acomptes provisionnels payés	-	-
* Retenues à la source	-	-
<b><u>IS à reporter</u></b>	<b><u>133 998</u></b>	<b><u>138 498</u></b>

**Note 13 : ENCAISSEMENTS ET DECAISSEMENTS POUR OPERATIONS SUR TITRES**

Les encaissements pour opérations sur titres s'analysent comme suit :

Cessions en valeurs brutes	2 685 387
* Placements courants	2 685 387
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	368 849
Frais sur vente de titres	(9 051)
<u>Encaissements</u>	<u>3 045 185</u>

Les décaissements pour opérations sur titres s'analysent comme suit :

Acquisitions en valeurs brutes	3 156 831
* Placements courants	3 156 831
<u>Décaissements</u>	<u>3 156 831</u>

**Note 14 : DIVIDENDES ET INTERETS ENCAISSES**

Les dividendes et intérêts encaissés s'analysent comme suit

- Revenus des titres-droits de propriété	1 826 681
- Produits à recevoir au 31.12.2016	459 492
- Produits à recevoir au 31.12.2017	-
<u>Encaissements</u>	<u>2 286 173</u>

**Note 15 : DISTRIBUTION DE DIVIDENDES**

Les dividendes distribués au cours de l'exercice s'analysent comme suit:

- Décision de distribution de dividendes( AGO du 22 Mars 2017)	2 000 000
- Actionnaires, dividendes à payer au 31.12.2016	543
- Actionnaires, dividendes à payer au 31.12.2017	(597)
<u>Décaissement</u>	<u>1 999 946</u>

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Messieurs les actionnaires de la société « PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF »

### **I- Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société « PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2017, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 15.537.060, un bénéfice de D : 1.950.650 et une trésorerie positive à la fin de la période de D : 8.769.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Questions clés d'audit**

Les questions clés d'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

#### ***Immobilisations financières***

##### ***Risque identifié***

Au 31 décembre 2017, les immobilisations financières se composent de placements à long terme qui s'élèvent à D : 9.262.540 et représentent 60% du total de l'actif.

Comme indiqué à la note 2.1, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût à la date d'acquisition. A la date de clôture, il est procédé à leur évaluation à la valeur d'usage ; les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Compte tenu du poids des placements à long terme et de la sensibilité des facteurs de détermination de leurs valeurs d'usage, nous avons considéré leur évaluation comme une question clé d'audit.

### *Notre réponse au risque identifié*

Notre appréciation de l'évaluation des placements à long terme est fondée sur le processus mis en place par la société pour déterminer la valeur d'usage de chaque placement. Nos travaux ont notamment consisté à :

- Rapprocher les données comptables à la situation du portefeuille titres.
- Vérifier que l'évaluation des placements à long terme est effectuée séparément pour chaque catégorie de titres de même nature.
- Examiner le caractère approprié des facteurs retenus pour la détermination de la valeur d'usage, tels que la valeur du marché, l'actif net et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice.
- Apprécier le caractère raisonnable de l'évaluation effectuée.

### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que,

individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 (nouveau) de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents,, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

## Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur, notamment les dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006.

Tunis, le 19 mars 2018

**FINOR**

Walid BEN SALAH

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Messieurs les actionnaires de la société « PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF »

En application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution des conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**Convention de services administratifs et financiers**

Le conseil d'administration réuni le 07 Février 2007, a autorisé la convention de services administratifs et financiers, conclue entre votre société et la Banque de Tunisie.

En vertu de cette convention, la Banque de Tunisie est chargée de l'hébergement du siège social, de la gestion comptable et administrative et de l'organisation des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales de la société « Placements de Tunisie – SICAF » et ce, moyennant une rémunération annuelle de D : 30.000 hors taxes, susceptible de révision.

Le conseil d'administration réuni le 06 Février 2009, a autorisé la révision de ladite rémunération pour la porter à D : 40.000 hors taxes.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant le 26 Décembre 2012, qui a étendu son objet à la location d'un bureau au profit de la société « Placements de Tunisie – SICAF » pour une période de deux ans renouvelables par tacite reconduction, courant à partir du 1er Janvier 2012. En outre, elle a porté la rémunération annuelle de la banque à D : 46.000 hors taxes, qui sera majorée chaque année au taux de 5%.

Les charges supportées par la société en 2017, s'élèvent à D : 69.276.

***Rémunération du Directeur Général***

Le conseil d'administration réuni le 11 Juin 2013, a fixé l'indemnité brute mensuelle du Directeur Général à 1.000 dinars. Par décision du conseil d'administration du 22 Août 2017, cette indemnité a été ramenée à 400 dinars à compter du 16 février 2017.

A ce titre, les charges supportées par la société en 2017, s'élèvent à D : 5.700.

Hormis les conventions ci-dessus indiquées, votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune autre convention entrant dans le cadre des dispositions précitées. Par ailleurs et de notre côté, nous n'avons pas relevé au cours de nos investigations d'autres opérations régies par lesdits articles.

Tunis, le 19 mars 2018

**FINOR**  
Walid BEN SALAH